

# **MEMORIAL**

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



# **MEMORIAL**

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

# RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1010 14 mai 2010

#### **SOMMAIRE**

ALFERWEIHER S.a r.l. et Cie SCS 48480	Helium Syndication S.C.A	4845
Algenib Holding S.A48478	Hibiscus S.A	48441
Altafinance S.A 48438	Hugetex S.A	48435
APN Finance Company (No.2) S. à r.l 48479	Immogen Conseils S.A	48439
APN Finance Company S.à r.l 48479	Investissements du Centaure	48437
APN Property Holdings (No. 1) S.à r.l 48478	Kalverboer Investments 2 S.à r.l	48454
APN Property Holdings (No. 2) S.à r.l 48470	Kalverboer Investments 3 S.à r.l	48449
APN Property Holdings (No. 5) S.à r.l 48470	Kebo International S.A	48434
Arc en Ciel S.A	Llyda-Lux SA	48439
Ardent Chemicals S.A48469	Lugimo S.A	48437
BGP Holdings Europe S.à r.l 48468	Luxallim S.A	48434
BMG RM Warehouse S.àr.l 48479	LYXOR Index Fund	48470
CanGro Holding S.à r.l	Maelys S.A	48449
Canopus Investment B.V., S.à r.l 48454	Marchantia Holding S.A	48442
Compagnie Foncière et Industrielle S.A.	Marchantia Holding S.ASPF	48442
	Mariva Holding	48434
Costamar Finances Holding48436	Metallah Investment B.V., S.à r.l	48459
Edilco SA 48445	Miraki Group S.A	
Electa Capital Partners S.A 48468	MLAnna Real Estate S.e.c.s	48468
Entreprise de Transport Josephine DAHM,	Napster Luxembourg S.à r.l	48453
veuve Pierre BOLLIG48480	Naxos International Holding S.A	
Estates Management S.A 48440	Ocean Race S.A., SPF	48438
Fidomes 48458	Palam S.A	48441
Finasset S.A 48442	Relax Holding S.à r.l	48480
Finimmo Holding S.A48440	Selmira S.A	48436
Finimmo Wealth Management S.A 48440	S.I. GROUP Luxembourg S.A	48441
FRS Global S. à r.l48469	Sintez Corporation S.A. Holding	
Funs Plus S.A	Société Immobilière du Golf S.A	
Genesta Nordic Baltic Real Estate S.à r.l.,	The Ultimate S.à r.l	48480
SICAR48445	Westland Holding S.A	48435
G&P Invest Sicav	•	



# Kebo International S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 18.385.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

#### l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu lundi 31 mai 2010 à 10.20 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

## Ordre du jour:

- Modification de la dénomination de la Société en «KEBO INTERNATIONAL S.A. S.P.F.» et modification de l'article 1 er des statuts.
- 2. Abandon du statut de société holding et modification de l'article 2 des statuts relatif à l'objet social comme suit: «Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb und das Halten sowie die Verwaltung und Veräußerung von finanziellen Vermögenswerten im Sinne des Gesetzes vom 11. Mai 2007 (Artikel 2) über die Gesellschaft für die Verwaltung von Familienvermögen.»
- 3. Modification des articles 3 et 11 des statuts.
- 4 Divers

L'assemblée générale extraordinaire du 12 avril 2010 n'a pas pu valablement délibérer sur l'ordre du jour, le quorum n'ayant pas été atteint.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010045770/1267/21.

#### Luxallim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 136.047.

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme LUXALLIM S.A. sont priés d'assister à

## l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi, 21 mai 2010 à 14.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9B, bd Prince Henri.

# Ordre du jour:

- 1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31.12.2009.
- 3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
- 4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010048145/750/15.

#### Mariva Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 19.260.

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme MARIVA HOLDING S.A. sont priés d'assister à

## l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi, 25 mai 2010 à 14.30 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9b, bd Prince Henri.

#### Ordre du jour:

- 1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31.12.2009.
- 3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
- 4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010049169/750/15.



# Naxos International Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 34.288.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

#### l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu lundi 31 mai 2010 à 10.10 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Modification de la dénomination de la Société en «Naxos International Holding S.A. S.P.F.» et modification de l'article 1 er des statuts.
- 2. Abandon du statut de société holding et modification de l'article 2 des statuts relatif à l'objet social comme suit: «Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb und das Halten sowie die Verwaltung und Veräußerung von finanziellen Vermögenswerten im Sinne des Gesetzes vom 11. Mai 2007 (Artikel 2) über die Gesellschaft für die Verwaltung von Familienvermögen.»
- 3. Modification des articles 3 et 15 des statuts.
- Divers.

L'assemblée générale extraordinaire du 12 avril 2010 n'a pas pu valablement délibérer sur l'ordre du jour, le quorum n'ayant pas été atteint.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010045773/1267/21.

# Hugetex S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 4.787.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

## l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au 2, avenue Charles de Gaulle, à Luxembourg, le 25 mai 2010 à 15.00 heures avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

- 1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009.
- 3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- 4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010046467/534/16.

## Westland Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 22.185.

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme WESTLAND HOLDING S.A. sont priés d'assister à

#### l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi, 25 mai 2010 à 11.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9b, bd Prince Henri.

Ordre du jour:

- 1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31.12.2009.
- 3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
- 4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010049170/750/15.



# Costamar Finances Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 69.792.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

#### l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 25 mai 2010 à 14.30 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Décision et délibération conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales,
- Nominations statutaires.
- Fixation des émoluments du commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010047587/755/20.

# Compagnie Foncière et Industrielle S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 10.657.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

## l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 26 mai 2010 à 11.00 heures au 2, Avenue Charles de Gaulle, Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

- 1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009.
- 3. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.
- 4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- 5. Nominations statutaires
- 6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010046466/534/17.

#### Selmira S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 135.170.

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme SELMIRA S.A. sont priés d'assister à

#### l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi, 21 mai 2010 à 10.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9B, bd Prince Henri.

Ordre du jour:

- 1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31.12.2009.
- 3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
- 4. Décision à prendre quant aux dispositions de l'article 100 de la loi du 10 août 1915.
- 5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010048146/750/16.



# Investissements du Centaure, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal. R.C.S. Luxembourg B 58.474.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

#### l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 26 mai 2010 à 10.00 heures au siège social avec pour

#### Ordre du jour:

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Décision à prendre quant à la poursuite de l'activité de la société,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010047532/755/19.

# Lugimo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 111.426.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

#### l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 25 mai 2010 à 15.00 heures au siège social avec pour

#### Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010047537/755/18.

# G&P Invest Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 111.408.

Aktionäre der G&P Invest SICAV werden hiermit zu einer

# ZWEITEN AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre eingeladen, die am 1. Juni 2010, 11.00 Uhr in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxemburg-Strassen mit folgender Tagesordnung abgehalten wird:

### Tagesordnung:

1. Überarbeitung des Artikel 18 Nr. 4 der Satzung hinsichtlich der Auszahlung des Rücknahmepreises. Ein Entwurf der Satzung ist am Sitz der Investmentgesellschaft erhältlich.

Die Punkte, die auf der Tagesordnung der ersten Außerordentlichen Generalversammlung vom 27. April 2010 standen, verlangten ein Anwesenheitsquorum von mindestens 50 Prozent des ausgegebenen Kapitals, das nicht erreicht wurde. Insofern ist die Einberufung einer zweiten Außerordentlichen Generalversammlung erforderlich.



Die Punkte, der Tagesordnung der zweiten Außerordentlichen Generalversammlung verlangen kein Anwesenheitsquorum. Die Beschlüsse werden mit einer Zwei-Drittel-Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Aktien getroffen.

Um an dieser zweiten Außerordentlichen Generalversammlung teilnehmen zu können, müssen Aktionäre von in Wertpapierdepots gehaltenen Aktien ihre Aktien durch die jeweilige depotführende Stelle mindestens fünf Geschäftstage vor der Generalversammlung sperren lassen und dieses mittels einer Bestätigung der depotführenden Stelle (Sperrbescheinigung) am Tage der Versammlung nachweisen. Aktionäre oder deren Vertreter, die an der Außerordentlichen Generalversammlung teilnehmen möchten, werden gebeten, sich bis spätestens 27. Mai 2010 anzumelden.

Entsprechende Vertretungsvollmachten können bei der Zentralverwaltungsstelle der G&P Invest SICAV (DZ BANK International S.A.) unter der Telefonnummer 00352/44903-4025 oder unter der Fax-Nummer 00352/44903-4009 angefordert werden.

Luxemburg, im April 2010.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2010045494/755/28.

# Ocean Race S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 147.514.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

#### l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 25 mai 2010 à 14h00 au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010047540/755/18.

# Altafinance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 104.703.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

# l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 25 mai 2010 à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Décision à prendre quant à la poursuite de l'activité de la société,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010047584/755/19.



# Llyda-Lux SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9690 Watrange, 31, rue Abbé Welter.

R.C.S. Luxembourg B 100.880.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

#### l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Qui se tiendra au siège social sis à L-9690 WATRANGE, rue Abbé Welter 31, en date du 25 mai 2010 à 19 heures, avec l'ordre du jour suivant:

#### Ordre du jour:

- 1. Discussion et approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2009 et du compte de résultats.
- 2. Discussion et approbation du rapport du Commissaire.
- 3. Octroi de la décharge, telle que requise par la loi, aux Administrateurs et au Commissaire pour les fonctions exercées par ceux-ci dans la société durant l'exercice social qui s'est terminé le 31 décembre 2009.
- 4. Décision de l'affectation du résultat réalisé au cours de l'exercice écoulé.
- 5. Le cas échéant, décision conformément à l'article 100 des LCSC.
- 6. Remplacement du commissaire aux comptes.
- 7. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2010048149/1004/20.

#### Funs Plus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 130.643.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

#### l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 25 mai 2010 à 10.00 au siège social avec pour

#### Ordre du jour:

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010047595/755/18.

#### Immogen Conseils S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 137.091.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les actionnaires par le présent avis, à

#### l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu extraordinairement le 27 mai 2010 à 10.00 heures au siège social, en lieu et place du 7 mai comme prévu par les statuts, et ce pour des raisons d'organisation pratique et d'agenda, avec l'ordre du jour suivant:

# Ordre du jour:

- 1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
- 2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2009, et affectation du résultat.
- 3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2009.
- 4. Nominations statutaires.
- 5. Divers.



Les résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires seront prises aux conditions de majorité et de quorum tel que déterminé par la Loi et les statuts.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010047765/9534/20.

# Finimmo Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 97.691.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les actionnaires par le présent avis, à

#### l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu extraordinairement le 27 mai 2010 à 11.30 heures au siège social, en lieu et place du 7 avril comme prévu par les statuts, et ce pour des raisons d'organisation pratique et d'agenda, avec l'ordre du jour suivant:

#### Ordre du jour:

- 1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
- 2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2009, et affectation du résultat.
- 3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2009.
- 4. Nominations statutaires.
- 5. Divers.

Les résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires seront prises aux conditions de majorité et de quorum tel que déterminé par la Loi et les statuts.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010047766/9534/20.

# Finimmo Wealth Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 94.364.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les actionnaires par le présent avis, à

#### l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 8 juin 2010 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

#### Ordre du jour:

- 1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
- 2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2009, et affectation du résultat.
- 3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2009.
- 4. Nominations statutaires.
- 5. Divers.

Les résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires seront prises aux conditions de majorité et de quorum tel que déterminé par la Loi et les statuts.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010047767/9534/19.

# Estates Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 133.012.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les actionnaires par le présent avis, à

# I'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 7 juin 2010 à 15.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
- 2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2009, et affectation du résultat.



- 3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2009.
- 4. Nominations statutaires.
- 5. Divers.

Les résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires seront prises aux conditions de majorité et de quorum tel que déterminé par la Loi et les statuts.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010047768/9534/19.

# Hibiscus S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 37.665.

Les actionnaires sont priés d'assister à

#### l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, le 25 mai 2010 à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

#### Ordre du jour:

- Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2009,
- 2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009 et affectation du résultat,
- 3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
- 4. Nominations statutaires,
- 5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales,
- 6. Divers

Le Conseil d'administration.

Référence de publication: 2010048147/833/19.

# Palam S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7771 Bissen, 9, rue des Forges.

R.C.S. Luxembourg B 107.421.

Les actionnaires sont priés d'assister à

#### l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société qui se tiendra extraordinairement le mardi 25 mai 2010 à 10.00 heures au siège de la société à Bissen, 9, rue des Forges avec l'ordre du jour suivant:

# Ordre du jour:

- 1. Présentation et discussion des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sur l'exercice clôturé au 31.12.2009;
- 2. Présentation et approbation des comptes annuels arrêtés au 31.12.2009;
- 3. Affectation du résultat;
- 4. Décharge à donner aux organes de la société;
- 5. Elections statutaires;
- 6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010048851/561/19.

# S.I. GROUP Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 117A, route de Stavelot.

R.C.S. Luxembourg B 18.321.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010049221/9.

(100050860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.



# Finasset S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe. R.C.S. Luxembourg B 128.961.

Par la présente, nous vous informons qu'en qualité d'actionnaire de notre Société, vous êtes convoqués à

#### l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

des actionnaires de notre Société (ci-après l'«Assemblée Générale») qui se tiendra le 17 mai 2010 à 10 heures à Luxembourg, au siège social de notre Société, situé au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

#### Ordre du jour:

- 1. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2009 accompagnés du rapport du Conseil d'Administration et du rapport du commissaire aux comptes;
- 2. Affectation du résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2009;
- 3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
- 4. Divers.

Chaque action donne droit à une voix.

Les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Luxembourg, le 5 mai.

Finasset S.A.

Stéphane Weyders / Cyrille Vallée

Administrateurs

Référence de publication: 2010048390/23.

# Société Immobilière du Golf S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 2.047.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010049220/10.

(100050804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

# Marchantia Holding S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial, (anc. Marchantia Holding S.A.).

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert. R.C.S. Luxembourg B 83.327.

L'an deux mille dix, le douze mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "MARCHANTIA HOLDING S.A.", ayant son siège social au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro B 83327, constituée suivant acte de scission reçu par acte reçu par le notaire soussigné en date du 3 juillet 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 106 du 19 janvier 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Alain GEURTS, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Guillaume SCROCCARO, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Frédérique MIGNON, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.



Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

La Présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

#### Ordre du jour:

1.- Modification de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale.

La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF")."

- 2.- Modification de la dénomination sociale de la société en MARCHANTIA HOLDING S.A.-SPF et modification afférente de l'article 1 <sup>er</sup> des statuts.
  - 3.- Modification de l'article 19 des statuts.
- 4.- Changement de la date statutaire de tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire pour la fixer au 3 ème vendredi de juin à 11 heures.
  - 5.- Mise à jour des statuts en conformité avec les nouvelles dispositions de la Loi du 25 août 2006.
- B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.
- C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 4.** "La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale.

La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF")."

#### Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier la dénomination sociale de la société en "MARCHANTIA HOLDING S.A.-SPF".

En conséquence, l'article 1 er des statuts est modifié comme suit:

Art. 1 <sup>er</sup> . "Il existe une société anonyme de gestion de patrimoine familial sous la dénomination de "MARCHANTIA HOLDING S.A.-SPF".

## Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 19 des statuts comme suit:

Art. 19. "La loi du 10 août 1915 et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts."

# Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier la date de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra désormais le 3 ème vendredi de juin à 11 heures.

En conséquence, le premier alinéa de l'article 18 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

**Art. 18. (premier alinéa).** "L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième vendredi du mois de juin à onze heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations."



L'assemblée générale annuelle aura lieu à cette date pour la première fois en 2010.

#### Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de mettre à jour les statuts de la société afin de les mettre en conformité avec les dispositions de la loi du 25 août 2006.

En conséquence, le premier alinéa de l'article 8 et l'article 12 des statuts sont modifiés comme suit:

Art.8. (premieralinéa). "La société est administrée par un conseil composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire. La durée de leur mandat est de six ans."

**Art. 12.** "La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique ou soit par la signature individuelle du délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: A. GEURTS, G. SCROCCARO, F. MIGNON, J.J. WAGNER.

 $Enregistr\'{e} \ \grave{a} \ Esch-sur-Alzette \ A.C., le \ 16 \ mars \ 2010. \ Relation: EAC/2010/3148. \ Reçu \ soixante-quinze \ Euros \ (75.-EUR).$ 

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010049923/97.

(100051321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

## Miraki Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix. R.C.S. Luxembourg B 145.866.

#### DISSOLUTION

L'an deux mille dix,

le premier avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Madame Chiara Russo, administrateur de société, demeurant Via Maona n°21 à Montecatini Terme (Italie), ci-après nommée: "le mandant".

Lequel mandant est ici représenté par:

la société "LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.", en abrégé "INTERCONSULT", une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, laquelle dernière est représentée aux fins des présentes par:

- a) Monsieur François MANTI, employé privé, avec adresse professionnelle au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;
- b) Madame Carine AGOSTINI, employée privée, avec adresse professionnelle au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

les deux agissant en leurs qualités de signataires autorisés de la société et habilités à l'engager valablement par leur signature conjointe, ci-après désignée: "la mandataire",

en vertu d'une procuration lui donnée le 23 mars 2010.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par les représentants de la mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps avec lui.

Laquelle mandataire, agissant en sa susdite qualité, a déclaré et a requis le notaire instrumentant d'acter au nom et pour compte du mandant ce qui suit:

- I.- Que la société "MIRAKI GROUP S.A." (la "Société") une société anonyme, établie et ayant son siège social au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 145 866, a été constituée sous la forme d'une société anonyme, suivant acte notarié dressé par le notaire soussigné en date du 20 avril 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 964 du 07 mai 2009 (ci-après: "la Société").
  - II.- Que les statuts de la Société ne furent jamais modifiés depuis lors.



- III.- Que le capital social souscrit de la Société s'élève actuellement à trente et un mille euros (31'000.- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions ordinaires d'une valeur nominale de cent euros (100.-EUR) chacune, chaque action étant intégralement libérée.
- IV.- Que le mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société "MIRAKI GROUP SA.", prédésignée.
- V.- Que le mandant est devenu propriétaire de toutes les trois cent dix (310) actions de la susdite Société et qu'en tant qu'actionnaire unique il a décidé de procéder à la dissolution de la susdite Société.
- VI.- Que le mandant, en tant que liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, qu'il, en tant qu'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il a réglé tout le passif de la Société dissoute s'engageant à reprendre tous actifs, dettes et autre engagements de la Société dissoute et de répondre personnellement de toute éventuelle obligation inconnue à l'heure actuelle.
- VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la Société dissoute pour l'exécution de leurs mandants jusqu'à ce jour.
- VIII.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège de la Société.
- IX.- Que les certificats d'actions au porteur ou le cas échéant, le registre des actionnaires nominatifs ont été annulés à partir de ce jour, en présence du notaire instrumentaire.
  - X.- Que le mandant s'engage à payer les frais du présent acte.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux représentants de la mandataire de la partie comparante, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdites personnes ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. SCARCELLI, F. MANTI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 6 avril 2010. Relation: EAC/2010/3981. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010049904/59.

(100051767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

# Edilco SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9518 Weidingen, 24, route d'Erpeldange.

R.C.S. Luxembourg B 102.676.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 2 avril 2010.

Pour la société Anja HOLTZ Le notaire

Référence de publication: 2010049152/13.

(100050917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

# Genesta Nordic Baltic Real Estate S.à r.l., SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff. R.C.S. Luxembourg B 127.050.

In the year two thousand and ten, on the twenty-fourth day of March.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in place of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, currently prevented, who will guard the original of the present deed.

Was held an Extraordinary General Meeting of Shareholders of Genesta Nordic Baltic Real Estate S.àr.l., SICAR, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), under the regime of the SICAR (société d'investissement en capital à risque) Law dated June 15, 2004, having its registered office at L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff (the "Company"), registered with the Trade Register in Luxembourg under the number B 127.050 incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on April 6, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of June 12, 2007 under number 1134.

The meeting was opened under the chairmanship of Mr Hubert JANSSEN, lawyer, residing in Luxembourg.



The Chairman appointed as secretary and the meeting elected as scrutineer Mrs Rachel UHL, lawyer, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

- I. That the agenda of the meeting is the following:
- 1. Approval of the extension of the duration of the Company from 6 to 8 years and cancellation of the sentence in the Article 3 of the Articles of Association "The term may be extended by up to two periods of one year each if proposed by the Board of Managers and approved by a resolution passed by not less than 75% of the Shareholders at a duly convened and quorate general meeting pursuant to the Articles". Subsequent amendment of the Article 3 of the Articles of Association
- 2. Approval of the amendment of the following wording in the paragraph c) and paragraph d) of Article 10 of the Articles of Association as follows:
- Paragraph c): "on the basis of its foreseeable realization value estimated by the Board of Managers with good faith;" replaced by "on the basis of its fair value"
- Paragraph d): "on the reasonably foreseeable sales price thereof determined prudently and in good faith." replaced by "on the basis of their fair value"
  - 3. Approval of an additional provision regarding the rejection of the SICAR status.
  - 4. Miscellaneous
- II. That the shareholders represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxy holders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxies of the represented shareholders, initialled ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.
- III. This meeting has been duly convened by notices containing the agenda and sent to shareholders by registered mail on March, 3, 2010 as it appears from the copies presented to the meeting.
- IV. Closed, the attendance list let appear that, from the 127,138.88 shares, currently issued (including 15 participating shares), 112.688,85 shares, currently issued (including 15 participating shares) are present or duly represented at the present extraordinary general meeting which consequently is regularly constituted and may deliberate and decide validly on all of the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, unanimously takes the following resolution:

# First resolution

The general meeting of shareholders decides to approve the extension of the duration of the Company from 6 to 8 years and the cancellation of the sentence in the Article 3 of the Articles of Association: "The term may be extended by up to two periods of one year each if proposed by the Board of Managers and approved by a resolution passed by not less than 75% of the Shareholders at a duly convened and quorate general meeting pursuant to the Articles". As a consequence of the foregoing resolution, it resolved to amend the article 3 of the Articles of Association of the Company which shall henceforth read as follows:

" Art. 3. The Company is incorporated for a fixed term of 8 years from the Last Closing, as determined in the Memorandum."

# Second resolution:

The general meeting of shareholders decides to approve the amendment of the following wording in the paragraph c) and paragraph d) of Article 10 of the Articles of Association as follows:

- Paragraph c): "on the basis of its foreseeable realization value estimated by the Board of Managers with good faith;" replaced by "on the basis of its fair value"
- Paragraph d): "on the reasonably foreseeable sales price thereof determined prudently and in good faith." replaced by "on the basis of their fair value"

As a consequence of the foregoing resolution, it is resolved to amend the paragraph c) and the paragraph d) of Article 10 of the Articles of Association of the Company which shall henceforth read as follows:

- "(c) any transferable security and any money market instrument negotiated or listed on a stock exchange or any other organized market will be valued on the basis of the last known price, unless this price is not representative, in which case the value of such asset will be determined on the basis of its fair value;
- (d) the value of any other assets of the Company will be determined on the basis of the acquisition price thereof including all costs, fees and expenses connected with such acquisition or, if such acquisition price is not representative, on the basis of their fair value."

#### Third resolution:

The meeting decides to deliberate on an additional provision regarding the rejection of the S1CAR status to be included in the Articles of Association. It is resolved to add a new provision in the article 2 regarding the SICAR status rejection



which must be decided by the unanimous approval of all shareholders and which is subject to approval of the CSSF. As a consequence of the foregoing resolution, it is resolved to amend the article 2 of the Articles of Association of the Company which shall henceforth read as follows:" The purpose of the Company is the investment of the funds available to it in risk capital within the widest meaning permitted under the law of 15 June 2004 relating to the investment company in risk capital.

The Company may also invest the funds available to it in any other assets permitted by law and consistent with its purpose.

Furthermore, the Company may take any measures and carry out any transaction which it may deem useful for the fulfillment and development of its purpose to the fullest extent permitted under the law of 15 June 2004 relating to the investment company in risk capital."

The rejection of the SICAR status must be decided by the unanimous approval of all shareholders and subject to approval of the CSSF.

All the resolutions have been taken separately and by unanimous vote.

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, this deed is worded in English, The document having been read to the person appearing, said persons signed together with the notary this deed.

# Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-quatre mars,

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, actuellement empêché, lequel aura la garde de la présente minute.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des associés de Genesta Nordic Baltic Real Estate S.àr.l., SICAR, une société à responsabilité limitée (la "Société"), régie par la loi sur la SICAR (société d'investissement en capital à risque) du 15 Juin 2004, ayant son siège social à L-1736 Senningerberg, 1 B Heienhaff, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, numéro B 127.050, constituée suivant acte de du notaire sousigné, en date du 6 avril 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 12 juin 2007, numéro 1134.

L'assemblée a été ouverte sous la présidence de Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire, et l'assemblée élit comme scrutatrice Madame Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée ainsi constituée, le président a requis le notaire d'acter que:

- I. La présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:
- 1. Approbation de l'extension de la durée de la société de 6 à 8 ans et annulation de la phrase suivante de l'Article 3 des Statuts "Cette durée peut toutefois être étendue sur proposition du (des) Gérant(s), par une décision prise à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social, cette décision requiert les conditions de quorum de présence et de majorité prévues à l'article 14. ". Modification de l Article 3 des Statuts.
- 2. Approbation de la modification de la formulation dans les paragraphes c) et d) de l'Article 10 des Statuts comme suit:
- Paragraphe c): "sera basé sur sa valeur de réalisation prévisible que le(s) Gérant (s) estimera avec bonne foi" remplacé par "sera basé sur sa juste valeur"
- Paragraphe d): "sur la base de sa valeur probable de réalisation, déterminée avec prudence et bonne foi.." remplacé par "sur la base de sa juste valeur"
  - 3. Approbation d'une disposition supplémentaire dans l'Article relatif au rejet du statut de SICAR.
  - 4. Diver:
- II. Les associés présents ou représentés, les procurations des associés représentés et le nombre de leurs parts, sont présentés sur une liste de présence attenante; laquelle liste, signée par les associés, les détenteurs de procuration et par le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présentes pour être enregistrée en même temps.

Les procurations des associés représentés, signées ne varietur par le mandataire des associés demeureront aussi annexées aux présentes.

- III. La présente assemblée a été convoquée par des lettres contenant l'ordre du jour adressées par recommandé aux associés le 3 mars 2010.
- IV. Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que, sur les 127.138,88 parts sociales actuellement émises (incluant 15 parts sociales de participation), 112.688,85 (dont 15 parts sociales de participations) sont présentes ou dûment re-



présentées à la présente assemblée générale extraordinaire, laquelle par conséquent est régulièrement constituée et apte à prendre valablement toutes décisions sur les points de l'ordre du jour.

Par conséquent, l'assemblée générale après délibération a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'assemblée générale des associés décide d'approuver l'extension de la durée de la Société de 6 ans à 8 ans et l'annulation de la phrase suivante dans l'Article 3 des Statuts "Cette durée peut toutefois être étendue sur proposition du (des) Gérant(s), par une décision prise à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social, cette décision requiert les conditions de quorum de présence et de majorité prévues à l'article 14."

Il s'en suit que l'article 3 des statuts est modifié comme suit:

" Art. 3. La Société est constituée pour une durée de 8 ans prenant cours au terme de la Période Finale de Souscription, tel que précisé dans le Prospectus"

#### Deuxième résolution

L'assemblée générale des associés décide d'approuver la modification de la formulation des paragraphes c) et d) de l'article 10 comme suit:

- Paragraphe c): "sera basé sur sa valeur de réalisation prévisible que le(s) Gérant(s) estimera avec bonne foi" remplacé par "sera basé sur sa juste valeur"
- Paragraphe d): "sur la base de sa valeur probable de réalisation, déterminée avec prudence et bonne foi.." remplacé par "sur la base de sa juste valeur"

Il s'en suit que les paragraphes c) et d) de l'article 10 des statuts sont modifiés comme suit:

- "c) toutes valeurs mobilières et tous instruments du marché monétaire négociés ou cotés sur une bourse de valeurs ou tout autre marché organisé sont évalués sur base du dernier prix disponible, sauf si ce prix n'est pas représentatif, dans ce cas, l'évaluation d'un tel avoir sera basé sur sa juste valeur;
- d) la valeur de tous autres avoirs de la Société sera déterminée sur la base du prix d'acquisition de celui-ci, y compris les coûts, commissions et dépenses y relatifs ou, si le prix d'acquisition tel que déterminé ci-dessus n'est pas représentatif, cet actif sera évalué sur la base de sa juste valeur"

#### Troisième résolution

L'assemblée générale des associés décide de délibérer sur l'ajout d'une disposition relative au rejet du statut de SICAR. Il est décidé d'inclure une disposition supplémentaire à l'Article 2 des Statuts relative au rejet du statut de S1CAR soumis à l'approbation unanime des associés et à l'agrément de la CSSF.

Il s'en suit que l'article 2 des statuts est modifié comme suit:" L'objet de la Société est le placement des fonds dont elle dispose en valeurs représentatives de capital à risque, au sens le plus large autorisé par la loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque.

La Société peut également investir les fonds dont elle dispose en tout autre actif autorisé par la loi et compatible avec son objet.

Par ailleurs, la Société pourra prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles au développement et à l'accomplissement de son objet au sens le plus large autorisé par la loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque.

La renonciation au statut de SICAR requiert l'accord unanime des actionnaires et l'agrément de la CSSF

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levé.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: H. JANSSEN, R. UHL, M. SCHAEFFER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 26 mars 2010. Relation: LAC/2010/13506. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Référence de publication: 2010049076/177.

(100051115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.



# Maelys S.A., Société Anonyme.

# Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 30, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 127.433.

Je soussigné, Julien RUGGIERI, agissant en qualité de Président de la Société MAELYS S.A., société anonyme au capital de 31.000 euros, dont le siège social est situé à Luxembourg (L-1840), 30, boulevard Joseph II, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.433,

Atteste que Monsieur Paul Boban, domicilié à Luxembourg (L-2330), 148, boulevard de la Pétrusse,

A été nommé aux fonctions de représentant permanent de la Société MONROE S.A., société anonyme au capital de 51.031.000 euros, dont le siège social est situé à Luxembourg (L-1840), 30, boulevard Joseph II, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.420, par décision du Conseil d'Administration de cette dernière en date du 29 mars 2010.

Fait à Luxembourg, le 12 avril 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010049458/17.

(100050642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

# Kalverboer Investments 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: EUR 12.502,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyes. R.C.S. Luxembourg B 151.780.

In the year two thousand and ten, on the thirty-first day of March,

before Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Kalverboer Investments 3 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 12-14, rue Léon Thyes, L-2636 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (RCS) under number B 151780 and with a share capital of EUR 12,500 (the Company). The Company has been incorporated on March 2, 2010, pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of association have not been amended since the incorporation of the Company (the Articles).

# THERE APPEARED:

Kalverboer Investments 2 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 12-14, rue Léon Thyes, L-2636 Luxembourg, registered with the RCS under number B 151752 (the Sole Shareholder),

here represented by Mrs. Emelie VAN DER KNOOP-MARIUS, avocate, with professional address at 18-20 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, by virtue of a proxy executed under private seal, dated March 12, 2010.

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, being represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

- I. That twelve thousand and five hundred (12,500) shares having a par value of one Euro (EUR 1) each representing the entirety of the share capital of the Company are duly represented.
  - II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:
- 1. increase of the share capital of the Company in an amount of two Euro (EUR 2) represented by two (2) newly issued shares having a par value of one Euro (EUR 1) each, in order to bring the share capital from its present amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand and five hundred (12,500) shares having a par value of one Euro (EUR 1) each, to an amount of twelve thousand five hundred and two Euro (EUR 12,502) represented by twelve thousand five hundred and two (12,502) shares having a par value of one Euro (EUR 1) each;
- 2. issuance of two (2) new shares so as to raise the number of shares in issue from twelve thousand and five hundred (12,500) shares having a par value of one Euro (EUR 1) each to twelve thousand five hundred and two (12,502) shares having a par value of one Euro (EUR 1) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares;
- 3. subscription and payment in kind of the increase of share capital specified in item 1 above by the Sole Shareholder and allocation of the newly issued shares;
  - 4. amendment of article 5.1 of the Articles to reflect the increase of share capital specified under item 1 above;



- 5. amendment of the shareholders' register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and to any employee of Vistra (Luxembourg) S.a r.l., each acting individually and under his/her sole signature, to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the shareholders register of the Company; and
  - 6. miscellaneous.
  - III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

#### First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company in an amount of two Euro (EUR 2) represented by two (2) newly issued shares having a par value of one Euro (EUR 1) each, in order to bring the share capital from its present amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand and five hundred (12,500) shares having a par value of one Euro (EUR 1) each, to an amount of twelve thousand five hundred and two Euro (EUR 12,502) represented by twelve thousand five hundred and two (12,502) shares having a par value of one Euro (EUR 1) each.

#### Second resolution

The Sole Shareholder resolves to issue, with immediate effect, two (2) new shares so as to raise the number of shares from twelve thousand and five hundred (12,500) shares having a par value of one Euro (EUR 1) each to twelve thousand five hundred and two (12,502) shares having a par value of one Euro (EUR 1) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares.

#### Subscription and Payment

Thereupon, the Sole Shareholder (the Contributor) declares that it subscribes to two (2) new shares having a par value of one Euro (EUR 1) each issued by the Company and that it fully pays up the subscription price of such newly issued shares by a contribution in kind of two hundred twelve thousand eight hundred fifty-six (212,856) ordinary shares (representing twenty-one point two eight percent (21.28%)) (the Contributed Shares) of the issued share capital of East End Holding B.V., a company incorporated and existing under the laws of the Netherlands, having its registered office at Oosteinde 19, 1017 WT Amsterdam, the Netherlands and registered with the Chamber of Commerce of Amsterdam under number 34261732 (EEH BV), which contribution is hereby accepted by the Company.

The contribution in kind of the Contributed Shares to the Company, having an aggregate value of at least two hundred forty thousand three hundred sixty-one euro (EUR 240,361), is to be allocated as follows:

- an amount of two euro (EUR 2) shall be allocated to the share capital account of the Company; and
- an amount of two hundred forty thousand three hundred fifty-nine euro (EUR 240,359) shall be allocated to the share premium reserve account of the Company.

The valuation of the contribution in kind of the Contributed Shares to the Company is evidenced by (i) the balance sheet of EEH BV (the Balance Sheet) dated March 29, 2010 and signed for approval by the management of the Contributor and (ii) a certificate issued on the date hereof by the management of the Contributor and acknowledged and approved by the management of the Company. It results from such certificate that, as of March 29, 2010:

- the value of the Contributed Shares contributed by the Contributor to the Company is shown on the attached Balance Sheet as per March 29, 2010;
- EEH BV is not subject to bankruptcy (faillite), insolvency, moratorium, controlled management (gestion contrôlée), suspension of payments (sursis de paiement), court ordered liquidation or reorganisation;
  - the Contributed Shares have been validly subscribed and fully paid-up by the Contributor;
- the Contributor is the sole owner of the Contributed Shares, is solely entitled to the Contributed Shares and possesses the power to dispose of the Contributed Shares;
- the Contributed Shares contributed to the Company are freely transferable by the Contributor to the Company and are not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing their value;
  - the Contributor is not entitled to any unpaid dividend in respect of the Contributed Shares;
- all formalities in the country of residence, establishment and incorporation of EEH BV whose shares are contributed, have been made in order to duly carry out and formalize the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party, and, upon the contribution of the Contributed Shares by the Contributor to the Company, the Company will become the full owner of the Contributed Shares; and
- based on generally accepted accounting principles, the value of the Contributed Shares is at least two hundred forty thousand three hundred sixty-one euro (EUR 240,361). and since the Balance Sheet, no material changes have occured which would have depreciated the value of the contribution made to the Company."

A copy of the above certificate after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the Contributor and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be registered with it.



#### Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles to reflect the increase of share capital specified under resolution 1 above, so that article 5.1 shall henceforth read as follows:

## " Art. 5. Capital.

5.1 The share capital is set at twelve thousand five hundred and two Euro (EUR 12,502), represented by twelve thousand five hundred and two (12,502) shares in registered form, having a par value of one Euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up."

#### Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the shareholders' register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and to any employee of Vistra (Luxembourg) S.à r.l., each acting individually and under his/her sole signature, to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the shareholders register of the Company.

There being no further business, the meeting is closed.

#### Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company in relation to this deed are estimated at approximately one thousand seven hundred Euros.

#### Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

## Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le trente-et-unième jour de mars,

par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire résidant à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Kalverboer Investments 3 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 12-14, rue Léon Thyes, L-2636 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le RCS) sous le numéro B 151.780 et au capital social de EUR 12,500 (la Société). La Société a été constituée le 2 mars 2010, suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les Statuts n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société (les Statuts).

## ONT COMPARU:

Kaiverboer Investments 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 12-14, rue Léon Thyes, L-2636 Luxembourg, inscrite auprès du RCS sous le numéro B 151752 (l'Associé Unique),

ici représentée par Mme Emelie Van Der Knoop-Marius, avocate, demeurant professionnellement au 18-20 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en vertu d'une procuration signée sous seing privé datant du 12 mars 2010.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour la formalité de l'enregistrement.

L'Associé Unique, étant représenté tel qu'énoncé ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- I. Que douze mille cinq cent (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (1 EUR) chacune représentant l'intégralité du capital social de la Société sont dûment représentées;
  - II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:
- 1. augmentation du capital social de la Société d'un montant de deux Euro (EUR 2) représenté par deux (2) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (1 EUR) chacune, dans le but de porter le capital social de son montant actuel de douze mille cinq cent Euro (12.500 EUR) représenté par douze mille cinq cent (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune, à un montant de douze mille cinq cent deux Euro (EUR 12.502) représenté par douze mille cinq cent deux (12.502) parts sociales ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune;
- 2. émission de deux (2) nouvelles parts sociales de manière à porter le nombre de parts sociales de douze mille cinq cent (12.500) ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune à douze mille cinq cent deux (12.502) parts sociales ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que ceux des parts sociales existantes;
- 3. souscription et paiement en nature de l'augmentation de capital social spécifiée au point 1 ci-dessus par l'Associé Unique et allocation des nouvelles parts sociales;
  - 4. modification de l'article 5.1 des Statuts de manière à refléter l'augmentation de capital spécifiée au point 1 ci-dessus;



- 5. modification du registre des associés de la Société dans le but de refléter les changements énoncés ci-dessus, avec pouvoir et autorité donnée à tout gérant de la Société ainsi qu'à tout employé de Vistra (Luxembourg) S.à r.l. agissant individuellement et sous son/sa seule signature de procéder à l'enregistrement au nom et pour le compte de la Société des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société; et
  - 6. divers.
  - III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux Euro (EUR 2) représenté par deux (2) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (1 EUR) chacune, dans le but de porter le capital social de son montant actuel de douze mille cinq cent Euro (12.500 EUR) représenté par douze mille cinq cent (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune, à un montant de douze mille cinq cent deux Euro (EUR 12.502) représenté par douze mille cinq cent deux (12.502) parts sociales ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune.

#### Seconde résolution

L'Associé Unique décide d'émettre, avec effet immédiat, deux (2) nouvelles parts sociales de manière à porter le nombre de parts sociales de douze mille cinq cent (12.500) ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune à douze mille cinq cent deux (12.502) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que ceux des parts sociales existantes.

#### Souscription et Paiement

Sur ce, l'Associé Unique (l'Apporteur) déclare souscrire à deux (2) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune émises par la Société et payer ces parts sociales par un apport en nature de deux cent douze mille huit cent cinquante-six (212.856) parts (représentant vingt-et-un virgule vingt-huit pourcent (21,28%)) (les Parts Apportées) du capital social de East End Holding B.V., une société de droit néerlandais, ayant son siège social à Oosteinde 19, 1017 WT Amsterdam, Pays-Bas, et inscrite auprès de la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 34261732 (EEH BV), lequel apport est par le présent acte accepté par la Société.

La contribution en nature des Parts Apportées à la Société, ayant une valeur totale d'au moins deux cent quarante mille trois cent soixante-et-un Euro (EUR 240.361), sera affectée comme suit:

- un montant de deux Euro (EUR 2) sera affecté au compte capital social de la Société; et
- un montant de deux cent quarante mille trois cent cinquante-neuf Euro (EUR 240.359) sera affecté au compte de la réserve de la prime d'émission de la Société.

La valeur de la contribution en nature des Parts Apportées à la Société est attestée par (i) les comptes intérimaires de EEH BV (les Comptes Intérimaires), daté du 29 mars 2010 et signé pour accord par la gérance de l'Apporteur et (ii) un rapport émis à la date en question par la gérance de l'Apporteur et reconnu et approuvé par la gérance de la Société. Il résulte de ce rapport qu'au 29 mars 2010:

- la valeur des Parts Apportées apportées par l'Apporteur à la Société est représentée sur la pièce jointe Comptes Intérimaires datés du 29 mars 2010;
- EEH BV n'a pas été soumise à une procédure de faillite, d'insolvabilité, à un moratoire, à une gestion contrôlée, à un sursis de paiement ou a un jugement d'un tribunal statuant sur sa liquidation ou sa réorganisation;
  - les Parts Apportées ont été valablement souscrites et payées par l'Apporteur;
- l'Apporteur est le seul propriétaire et ayant droit sur les Parts Apportées et détient le pouvoir de disposer des Parts Apportées;
- les Parts Apportées, apportées à la Société sont librement transmissibles par l'Apporteur à la Société et ne sont soumises à aucune restriction, ni à aucun gage ou privilège pouvant limiter leur transmissibilité ou réduire leur valeur;
  - l'Apporteur n'a pas le droit de percevoir des dividendes non encore distribués relatifs aux Parts Apportées;
- toutes les formalités dans le pays d'établissement et de constitution de EEH BV dont les parts sont apportées, ont été effectuées dans le but d'effectuer et d'officialiser le transfer ainsi que de le rendre effectif partout et envers tous les tiers, et, à l'apport des Parts Apportées par l'Apporteur à la Société, la Société deviendra seule propriétaire des Parts Apportées; et
- basé sur les principes comptables généralement acceptés, la valeur des Parts Apportées est d'au moins deux cent quarante mille trois cent soixante-et-un Euro (EUR 240.361); et comme le montre le Bilan Comptable, aucun changement significatif, qui aurait pu déprécier la valeur de l'apport fait à la Société, n'est survenu."

Après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire agissant au nom de l'Apporteur et du notaire instrumentant, une copie du rapport mentionné ci-dessus restera annexée au présent acte pour être enregistré avec lui.



#### Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts afin de refléter l'augmentation de capital social mentionnée dans les résolutions 1 ci-dessus, de sorte que l'article 5.1 doit désormais être lu comme suit:

## " Art 5. Capital Social.

5.1 Le capital social de la Société est douze mille cinq cent deux Euro (EUR 12.502,-) représenté par douze mille cinq cent deux (12.502) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

# Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société dans le but de refléter les changements énoncés ci-dessus avec pouvoir et autorité donnée à tout employé de Vistra (Luxembourg) S.à r.l., agissant individuellement et sous sa seule signature, de procéder, au nom et pour le compte de la Société, à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises.

N'ayant plus aucun point à discuter au regard de l'ordre du jour, l'Assemblée est close.

#### Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incombent à la Société en rapport avec le présent acte est estimé à environ mille sept cents euros.

#### Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête des parties comparantes susnommées le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Signé: E. Van der Knoop-Marius, C. Wersandt

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 avril 2010. LAC/2010/15260. Reçu soixante quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

- Pour copie conforme -

Luxembourg, le 13 avril 2010.

Référence de publication: 2010049071/228.

(100050847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

#### Napster Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 110.203.

Protokoll der Gesellschafterkonferenz

## I. Einleitende Bemerkung

Napster LLC mit eingetragenem Firmensitz in Wilmington, Delaware ist Alleingesellschafter von Napster Luxembourg S. à r. l. registriert in Luxembourg (nachstehend bezeichnet als "Firma"). B110.203

# II. Gesellschafterversammlung

Als Secretary der Napster LLC mit dem Recht einzelvertretungsberechtigt zu sein, verzichte ich auf gesetzlich und vertragliche Bestimmungen betreffend der Stichtage, bezüglich der berufenden Ankündigung. Hiermit halte ich eine Gesellschafter-Versammlung der Firma ab und beschließe folgendes:

1. Die Geschäftsführer B Positionen wie besprochen nachstehend genannt (Brian J. Dunn, (7601, Penn Ave. South, Richfield MN., MN 55423-3645, Vereinigte Staaten von Amerika) Geschäftsführer B ab 26. März 2010 und James L. Muehlbauer, (7601, Penn Ave. South, Richfield MN., MN 55423-3645, Vereinigte Staaten von Amerika), Geschäftsführer B ab 26. März 2010), sowie Rücktritt von Geschäftsführer B und Secretary (Aileen Atkins, Rücktritt als Geschäftsführer B und Secretary ab 26. März 2010; Suzanne Colvin, Rücktritt als Geschäftsführer B und Secretary ab 26. März 2010 und Wm. Christopher Gorog, Rücktritt als Geschäftsführer B ab 4. Januar 2010) sind hiermit bestätigt.

Die Gesellschafterversammlung ist hiermit beendet.



Richfield, MN. Vereinigte Staaten von Amerika; 26. März 2010

Napster LLC Lisa Beth Lentini Asst. Secretary

Référence de publication: 2010049859/26.

(100051704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

#### Canopus Investment B.V., S.à r.I., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège de direction effectif: L-8010 Strassen, 206-210, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 105.250.

#### **EXTRAIT**

En date du 27 mai 2009 Madame Mounissa CHODIEVA a transféré 1 (une) part sociale de la société à Monsieur Patokh CHODIEV de sorte que Madame Mounissa Chodieva ne détient plus aucune part sociale de la société et que Monsieur Pathok CHODIEV est détenteur de l'intégralité des 801 (huit cent une) parts sociales de la société ayant une valeur nominale de 25,- € (vingt-cinq) chacune.

Pour extrait, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010049353/16.

(100050851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

# Kalverboer Investments 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

#### Capital social: EUR 12.502,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyes.

R.C.S. Luxembourg B 151.752.

In the year two thousand and ten, on the thirty-first day of March,

before Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Kalverboer Investments 2 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 12-14, rue Léon Thyes, L-2636 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 151752 (RCS) and with a share capital of EUR 12,500 (the Company). The Company has been incorporated on March 2, 2010, pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of association have not been amended since the incorporation of the Company (the Articles).

# THERE APPEARED:

KALVERBOER INVESTMENTS 1 S.À R.L., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 12-14, rue Léon Thyes, L-2636 Luxembourg, registered with the RCS under number B 151750 (the Sole Shareholder),

here represented by Mrs. Emelie VAN DER KNOOP-MARIUS, avocate, with professional address at 18-20 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, by virtue of a proxy executed under private seal, dated March 12, 2010.

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, being represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

- I. That twelve thousand and five hundred (12,500) shares having a par value of one Euro (EUR 1) each representing the entirety of the share capital of the Company are duly represented.
  - II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:
- 1. increase of the share capital of the Company in an amount of two Euro (EUR 2) represented by two (2) newly issued shares having a par value of one Euro (EUR 1) each, in order to bring the share capital from its present amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand and five hundred (12,500) shares having a par value of one Euro (EUR 1) each, to an amount of twelve thousand five hundred and two Euro (EUR 12,502) represented by twelve thousand five hundred and two (12,502) shares having a par value of one Euro (EUR 1) each;



- 2. issuance of two (2) new shares so as to raise the number of shares in issue from twelve thousand and five hundred (12,500) shares having a par value of one Euro (EUR 1) each to twelve thousand five hundred and two (12,502) shares having a par value of one Euro (EUR 1) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares;
- 3. subscription and payment in kind of the increase of share capital specified in item 1 above by the Sole Shareholder and allocation of the newly issued shares;
  - 4. amendment of article 5.1 of the Articles to reflect the increase of share capital specified under item 1 above;
- 5. amendment of the shareholders' register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and to any employee of Vistra (Luxembourg) S.a r.l., each acting individually and under his/her sole signature, to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the shareholders register of the Company; and
  - 6. miscellaneous.
  - III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

## First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company in an amount of two Euro (EUR 2) represented by two (2) newly issued shares having a par value of one Euro (EUR 1) each, in order to bring the share capital from its present amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand and five hundred (12,500) shares having a par value of one Euro (EUR 1) each, to an amount of twelve thousand five hundred and two Euro (EUR 12,502) represented by twelve thousand five hundred and two (12,502) shares having a par value of one Euro (EUR 1) each.

#### Second resolution

The Sole Shareholder resolves to issue, with immediate effect, two (2) new shares so as to raise the number of shares from twelve thousand and five hundred (12,500) shares having a par value of one Euro (EUR 1) each to twelve thousand five hundred and two (12,502) shares having a par value of one Euro (EUR 1) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares.

#### Subscription and Payment

Thereupon, the Sole Shareholder (the Contributor) declares that it subscribes to two (2) new shares having a par value of one Euro (EUR 1) each issued by the Company and that it fully pays up the subscription price of such newly issued shares by a contribution in kind of two hundred twelve thousand eight hundred fifty-six (212,856) ordinary shares (representing twenty-one point two eight percent (21.28%)) (the Contributed Shares) of the issued share capital of East End Holding B.V., a company incorporated and existing under the laws of the Netherlands, having its registered office at Oosteinde 19, 1017 WT Amsterdam, the Netherlands and registered with the Chamber of Commerce of Amsterdam under number 34261732 (EEH BV), which contribution is hereby accepted by the Company.

The contribution in kind of the Contributed Shares to the Company, having an aggregate value of at least two hundred forty thousand three hundred sixty-one euro (EUR 240,361), is to be allocated as follows:

- an amount of two euro (EUR 2) shall be allocated to the share capital account of the Company; and
- an amount of two hundred forty thousand three hundred fifty-nine euro (EUR 240,359) shall be allocated to the share premium reserve account of the Company.

The valuation of the contribution in kind of the Contributed Shares to the Company is evidenced by (i) the balance sheet of EEH BV (the Balance Sheet) dated March 29, 2010 and signed for approval by the management of the Contributor and (ii) a certificate issued on the date hereof by the management of the Contributor and acknowledged and approved by the management of the Company. It results from such certificate that, as of March 29, 2010:

- the value of the Contributed Shares contributed by the Contributor to the Company is shown on the attached Balance Sheet as per March 29, 2010;
- EEH BV is not subject to bankruptcy (faillite), insolvency, moratorium, controlled management (gestion contrôlée), suspension of payments (sursis de paiement), court ordered liquidation or reorganisation;
  - the Contributed Shares have been validly subscribed and fully paid-up by the Contributor;
- the Contributor is the sole owner of the Contributed Shares, is solely entitled to the Contributed Shares and possesses the power to dispose of the Contributed Shares;
- the Contributed Shares contributed to the Company are freely transferable by the Contributor to the Company and are not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing their value;
  - the Contributor is not entitled to any unpaid dividend in respect of the Contributed Shares;
- all formalities in the country of residence, establishment and incorporation of EEH BV whose shares are contributed, have been made in order to duly carry out and formalize the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party, and, upon the contribution of the Contributed Shares by the Contributor to the Company, the Company will become the full owner of the Contributed Shares; and



- based on generally accepted accounting principles, the value of the Contributed Shares is at least two hundred forty thousand three hundred sixty-one euro (EUR 240,361). and since the Balance Sheet, no material changes have occured which would have depreciated the value of the contribution made to the Company."

A copy of the above certificate after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the Contributor and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be registered with it.

#### Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles to reflect the increase of share capital specified under resolution 1 above, so that article 5.1 shall henceforth read as follows:

#### " Art. 5. Capital.

5.1 The share capital is set at twelve thousand five hundred and two Euro (EUR 12,502), represented by twelve thousand five hundred and two (12,502) shares in registered form, having a par value of one Euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up."

#### Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the shareholders' register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and to any employee of VISTRA (Luxembourg) S.à r.l., each acting individually and under his/her sole signature, to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the shareholders register of the Company.

There being no further business, the meeting is closed.

#### Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company in relation to this deed are estimated at approximately one thousand seven hundred euros.

#### Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

#### Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le trente-et-unième jour de mars,

par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Kalverboer Investments 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 12-14, rue Léon Thyes, L-2636 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le RCS) sous le numéro B 151752 et au capital social de EUR 12,500 (la Société). La Société a été constituée le 2 mars 2010, suivant acte de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les Statuts n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société (les Statuts).

# **ONT COMPARU:**

KALVERBOER INVESTMENTS 1 S.À R.L., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 12-14, rue Léon Thyes, L-2636 Luxembourg, inscrite auprès du RCS sous le numéro B 151750 (l'Associé Unique),

ici représentée par Mme Emelie VAN DER KNOOP-MARIUS, avocate, demeurant professionnellement au 18-20 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en vertu d'une procuration signée sous seing privé datant du 12 mars 2010.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour la formalité de l'enregistrement.

L'Associé Unique, étant représenté tel qu'énoncé ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- I. Que douze mille cinq cent (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (1 EUR) chacune représentant l'intégralité du capital social de la Société sont dûment représentées;
  - II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:
- 1. augmentation du capital social de la Société d'un montant de deux Euro (EUR 2) représenté par deux (2) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (1 EUR) chacune, dans le but de porter le capital social de son montant actuel de douze mille cinq cent Euro (12.500 EUR) représenté par douze mille cinq cent (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune, à un montant de douze mille cinq cent deux Euro (EUR 12.502) représenté par douze mille cinq cent deux (12.502) parts sociales ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune;



- 2. émission de deux (2) nouvelles parts sociales de manière à porter le nombre de parts sociales de douze mille cinq cent (12.500) ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune à douze mille cinq cent deux (12.502) parts sociales ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que ceux des parts sociales existantes:
- 3. souscription et paiement en nature de l'augmentation de capital social spécifiée au point 1 ci-dessus par l'Associé Unique et allocation des nouvelles parts sociales;
  - 4. modification de l'article 5.1 des Statuts de manière à refléter l'augmentation de capital spécifiée au point 1 ci-dessus;
- 5. modification du registre des associés de la Société dans le but de refléter les changements énoncés ci-dessus, avec pouvoir et autorité donnée à tout gérant de la Société ainsi qu'à tout employé de Vistra (Luxembourg) S.à r.l. agissant individuellement et sous son/sa seule signature de procéder à l'enregistrement au nom et pour le compte de la Société des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société; et
  - 6. divers.
  - III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

# Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux Euro (EUR 2) représenté par deux (2) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (1 EUR) chacune, dans le but de porter le capital social de son montant actuel de douze mille cinq cent Euro (12.500 EUR) représenté par douze mille cinq cent (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune, à un montant de douze mille cinq cent deux Euro (EUR 12.502) représenté par douze mille cinq cent deux (12.502) parts sociales ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune.

#### Seconde résolution

L'Associé Unique décide d'émettre, avec effet immédiat, deux (2) nouvelles parts sociales de manière à porter le nombre de parts sociales de douze mille cinq cent (12.500) ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune à douze mille cinq cent deux (12.502) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que ceux des parts sociales existantes.

#### Souscription et Paiement

Sur ce, l'Associé Unique (l'Apporteur) déclare souscrire à deux (2) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune émises par la Société et payer ces parts sociales par un apport en nature de deux cent douze mille huit cent cinquante-six (212.856) parts (représentant vingt-et-un virgule vingt-huit pourcent (21,28%)) (les Parts Apportées) du capital social de East End Holding B.V., une société de droit néerlandais, ayant son siège social à Oosteinde 19, 1017 WT Amsterdam, Pays-Bas, et inscrite auprès de la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 34261732 (EEH BV), lequel apport est par le présent acte accepté par la Société,

La contribution en nature des Parts Apportées à la Société, ayant une valeur totale d'au moins deux cent quarante mille trois cent soixante-et-un Euro (EUR 240.361), sera affectée comme suit:

- un montant de deux Euro (EUR 2) sera affecté au compte capital social de la Société; et
- un montant de deux cent quarante mille trois cent cinquante-neuf Euro (EUR 240.359) sera affecté au compte de la réserve de la prime d'émission de la Société.

La valeur de la contribution en nature des Parts Apportées à la Société est attestée par (i) les comptes intérimaires de EEH BV (les Comptes Intérimaires), daté du 29 mars 2010 et signé pour accord par la gérance de l'Apporteur et (ii) un rapport émis à la date en question par la gérance de l'Apporteur et reconnu et approuvé par la gérance de la Société. Il résulte de ce rapport qu'au 29 mars 2010:

- la valeur des Parts Apportées apportées par l'Apporteur à la Société est représentée sur la pièce jointe Comptes Intérimaires datés du 29 mars 2010;
- EEH BV n'a pas été soumise à une procédure de faillite, d'insolvabilité, à un moratoire, à une gestion contrôlée, à un sursis de paiement ou a un jugement d'un tribunal statuant sur sa liquidation ou sa réorganisation;
  - les Parts Apportées ont été valablement souscrites et payées par l'Apporteur;
- l'Apporteur est le seul propriétaire et ayant droit sur les Parts Apportées et détient le pouvoir de disposer des Parts Apportées;
- les Parts Apportées, apportées à la Société sont librement transmissibles par l'Apporteur à la Société et ne sont soumises à aucune restriction, ni à aucun gage ou privilège pouvant limiter leur transmissibilité ou réduire leur valeur;
  - l'Apporteur n'a pas le droit de percevoir des dividendes non encore distribués relatifs aux Parts Apportées;
- toutes les formalités dans le pays d'établissement et de constitution de EEH BV dont les parts sont apportées, ont été effectuées dans le but d'effectuer et d'officialiser le transfer ainsi que de le rendre effectif partout et envers tous les tiers, et, à l'apport des Parts Apportées par l'Apporteur à la Société, la Société deviendra seule propriétaire des Parts Apportées; et



- basé sur les principes comptables généralement acceptés, la valeur des Parts Apportées est d'au moins deux cent quarante mille trois cent soixante-et-un Euro (EUR 240.361); et comme le montre le Bilan Comptable, aucun changement significatif, qui aurait pu déprécier la valeur de l'apport fait à la Société, n'est survenu."

Après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire agissant au nom de l'Apporteur et du notaire instrumentant, une copie du rapport mentionné ci-dessus restera annexée au présent acte pour être enregistré avec lui.

#### Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts afin de refléter l'augmentation de capital social mentionnée dans les résolutions 1 ci-dessus, de sorte que l'article 5.1 doit désormais être lu comme suit:

#### " Art. 5. Capital Social.

5.1 Le capital social de la Société est douze mille cinq cent deux Euro (EUR 12.502,-) représenté par douze mille cinq cent deux (12.502) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

#### Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société dans le but de refléter les changements énoncés ci-dessus avec pouvoir et autorité donnée à tout employé de VISTRA (Luxembourg) S.à r.l., agissant individuellement et sous sa seule signature, de procéder, au nom et pour le compte de la Société, à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises.

N'ayant plus aucun point à discuter au regard de l'ordre du jour, l'Assemblée est close.

#### Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incombent à la Société en rapport avec le présent acte est estimé à environ mille sept cents euros.

#### Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête des parties comparantes susnommées le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Signé: E. Van der Knoop-Marius, C. Wersandt

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 avril 2010. LAC/2010/15259. Reçu soixante quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

- Pour copie conforme -

Luxembourg, le 13 avril 2010.

Référence de publication: 2010049072/229.

(100050818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

# Fidomes, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 95.765.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 7 avril 2010.

Pour la société Anja HOLTZ Le notaire

Référence de publication: 2010049153/13.

(100050891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.



# Metallah Investment B.V., S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège de direction effectif: L-8010 Strassen, 206-210, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 105.249.

# **EXTRAIT**

En date du 27 mai 2009 Madame Alla MACHKEVITCH a transféré 1 (une) part sociale de la société à Monsieur Alexander MACHKEVITCH de sorte que Madame Alla MACHKEVITCH ne détient plus aucune part sociale de la société et que Monsieur Alexander MACHKEVITCH est détenteur de l'intégralité des 801 (huit cent une) parts sociales de la société ayant une valeur nominale de 25,- € (vingt-cinq) chacune.

Pour extrait, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société Signature Un mandataire

Référence de publication: 2010049354/16.

(100050866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

# Helium Syndication S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 124.148.

In the year two thousand and ten, on the twenty-sixth of March.

Before Us Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of "HELIUM SYNDICATION S.C.A.", a Luxembourg société en commandite par actions, having its registered office at 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 124148, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, acting on behalf of Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, on January 25, 2007, published with the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 596 of April 13 <sup>rd</sup> , 2007 (the "Company"). The articles of associations of the Company have been amended pursuant to deeds of Maître Jean SECKLER, prenamed, dated February 6, 2007, published with the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 1052, of June 4, 2007, on March 29, 2007, published with the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 1372 of July 5, 2007 and on May 26 <sup>th</sup> , 2009, published with the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 1372 of July 5, 2007 and on May 26 <sup>th</sup> , 2009, published with the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 1372 of July 3 <sup>rd</sup> , 2009.

The meeting has been convened through convening notices sent to the shareholders of the Company on March 17, 2010, which shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The meeting is presided by HELIUM S.à r.l. a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 123978, represented by Mr. Vincent LINARI-PIERRON, lawyer, with professional address at L-1420 Luxembourg, 252, avenue Gaston Diderich, by virtue of a proxy given under private seal.

The chairman appoints as secretary Mr. Romain SAZOS, lawyer, with professional address at L-1420 Luxembourg, 252, avenue Gaston Diderich and the meeting elects as scrutineer, Mr. Guillaume DEFLANDRE lawyer, with professional address at L-1420 Luxembourg, 252, avenue Gaston Diderich.

The chairman requests the notary to act that:

I.- (i) HELIUM S.à r.I., prenamed, (ii) ARGAN CAPITAL LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership, whose ultimate general partner is Argan Capital Management (Jersey) Limited, registered under the laws of Jersey, having its registered office at Whiteley Chambers, Don Street, St. Helier, JE4 9WG, Jersey, (iii) ARGAN CAPITAL B LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership, whose ultimate general partner is Argan Capital Management (Jersey) Limited, registered under the laws of Jersey, having its registered office at Whiteley Chambers, Don Street, St. Helier, JE4 9WG, Jersey, (iv) ARGAN EXECUTIVE CO-INVESTMENT LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership, whose manager is Argan Capital Advisors LLP, a partnership registered under the laws of England and Wales, having its registered office at 9, South Street, London W1K 2XA, (v) PARTNERS GROUP GLOBAL OPPORTUNITIES LIMITED, a limited company incorporated under the laws of Guernsey, having its registered office at Tudor House, Le Bordage, St Peter Port, Guernsey, GY1 6BD, (vi) PARTNERS GROUP DIRECT INVESTMENTS 2006, LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership whose general partner is "Partners Group Management III Limited", registered under the laws of Scotland, having its correspondence address at Tudor House, PO Box 477, St Peter Port, Guernsey, GY1 6BD, (vii) HSBC PARTNERS GROUP GLOBAL PRIVATE EQUITY, a Luxembourg société d'investissement à capital variable, under the form of a "société anonyme", having its registered office at L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches, Grand-Duchy Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 105942, all duly represented by Mr. Vincent LINARI-



PIERRON, prenamed, by virtue of seven proxies given under private seal and (viii) PO INVEST 2 S.A., a Luxembourg société anonyme, having its registered office at L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 124799, duly represented by Mr. Grégoire FRAISSE, born on March 14 th , 1979, in Paris (France), jurist, having his professional address at L-1736 Senningerberg, 1B Heienhaff, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, are the shareholders of the Company (the "Shareholders").

The before said proxies, being initialled "ne varietur" by the appearing persons and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

- II.- As it appears from the attendance list annexed to this deed to be registered with it, the (i) 100,000 (one hundred thousand) unlimited shares and (ii) 40,293,100 (forty million two hundred and ninety-three thousand and one hundred) limited shares, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.
  - III.- The agenda of the meeting is the following:

## Agenda

- 1. Increase of the share capital of the Company of an amount of EUR 6,000,000 (six million Euros) so as to raise it from its current amount of EUR 403,931 (four hundred and three thousand nine hundred and thirty-one Euros) to EUR 6,403,931 (six million four hundred and three thousand nine hundred and thirty-one Euros) by the issuance of 600,000,000 (six hundred million) new limited shares with a nominal value of EUR 0.01 (one cent of Euro) each;
  - 2. Subscription and payment of all the new limited shares through a contribution in cash;
- 3. Amendment of the first paragraph of article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect this increase of share capital; and
  - 4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Shareholders, the following resolutions have been taken at the unanimity:

#### First resolution:

The Shareholders unanimously resolve to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 6,000,000 (six million Euros) so as to raise it from its current amount of EUR 403,931 (four hundred and three thousand nine hundred and thirty-one Euros) to EUR 6,403,931 (six million four hundred and three thousand nine hundred and thirty-one Euros) by the issuance of 600,000,000 (six hundred million) new limited shares with a nominal value of EUR 0.01 (one cent of Euro) each (the "New Limited Shares"), the whole to be fully paid up through a contribution in cash.

The Shareholders noted that pursuant to a board resolution adopted on March 16, 2010, HELIUM S.à r.l., acting in its capacity as general shareholder and manager of the Company, has given its consent to the increase of the share capital of the Company and has waived its preferred right to subscribe to the New Limited Shares.

The Shareholders resolve unanimously that the New Limited Shares will be allocated into the following classes of shares:

- class A Limited Shares: 60,000,000 (sixty million);
- class B Limited Shares: 60,000,000 (sixty million);
- class C Limited Shares: 60,000,000 (sixty million);
- class D Limited Shares: 60,000,000 (sixty million);
- class E Limited Shares: 60,000,000 (sixty million);
- class F Limited Shares: 60,000,000 (sixty million);
- class G Limited Shares: 60,000,000 (sixty million);
- class H Limited Shares: 60,000,000 (sixty million);
- class I Limited Shares: 60,000,000 (sixty million);
- class | Limited Shares: 60,000,000 (sixty million).

# Subscription - Payment:

The limited shareholders of the Company declare to subscribe for the 600,000,000 (six hundred million) New Limited Shares, as follows:

- ARGAN CAPITAL LIMITED PARTNERSHIP: 311,646,904 (three hundred and eleven million six hundred and forty-six thousand nine hundred and four) New Limited Shares, allocated as follows:

- class A Limited Shares:	31,164,694 (thirty-one million one hundred sixty-four thousand six hundred ninety-four)
- class B Limited Shares:	31,164,690 (thirty-one million one hundred sixty-four thousand six hundred and ninety)
- class C Limited Shares:	31,164,690 (thirty-one million one hundred sixty-four thousand six hundred and ninety)
- class D Limited Shares:	31 164 690 (thirty-one million one hundred



	sixty-four thousand six hundred and ninety);
- class E Limited Shares:	
	sixty-four thousand six hundred and ninety);
- class F Limited Shares	` '
- class G Limited Shares:	sixty-four thousand six hundred and ninety);
- class G Limited Shares:	31,164,690 (thirty-one million one hundred sixty-four thousand six hundred and ninety);
- class H Limited Shares:	
class it Elitheed Shares.	sixty-four thousand six hundred and ninety);
- class I Limited Shares:	
	sixty-four thousand six hundred and ninety);
- class J Limited Shares:	
	sixty-four thousand six hundred and ninety);
ARGAN CAPITAL B LIMITED PARTNERSHIP:	
19,646,390 (nineteen million six hundred and forty-six thou	sand three hundred and ninety) New Limited Shares,
allocated as follows:	
- class A Limited Shares:	,
	thousand six hundred and thirty-nine);
- class B Limited Shares:	1,964,639 (one million nine hundred and sixty-four thousand six hundred and thirty-nine);
- class C Limited Shares	,
	thousand six hundred and thirty-nine);
- class D Limited Shares:	,
	thousand six hundred and thirty-nine);
- class E Limited Shares:	1,964,639 (one million nine hundred and sixty-four thousand six hundred and thirty-nine);
- class F Limited Shares:	1,964,639 (one million nine hundred and sixty-four
	thousand six hundred and thirty-nine);
- class G Limited Shares:	,
1 111: 5 16	thousand six hundred and thirty-nine);
- class H Limited Shares:	1,964,639 (one million nine hundred and sixty-four thousand six hundred and thirty-nine);
- class I Limited Shares:	,
	thousand six hundred and thirty-nine);
- class J Limited Shares:	1,964,639 (one million nine hundred and sixty-four thousand six hundred and thirty-nine);
ARGAN EXECUTIVE CO-INVESTMENT LIMITED PARTNER	SHIP: 21,480,229 (twenty-one million four hundred and
eighty thousand two hundred and twenty-nine) New Limited Sha	
- class A Limited Shares: 2,148,022 (two milli	
- class B Limited Shares: 2,148,023 (two milli	
- class C Limited Shares: 2,148,023 (two milli	
- class D Limited Shares: 2,148,023 (two milli	
- class E Limited Shares: 2,148,023 (two milli	
- class F Limited Shares: 2,148,023 (two milli	
- class G Limited Shares: 2,148,023 (two milli	
- class H Limited Shares: 2,148,023 (two milli	, ,
- class I Limited Shares: 2,148,023 (two milli	
- class J Limited Shares: 2,148,023 (two milli	on one hundred and forty-eight thousand twenty-three);
PO INVEST 2 S.A.: 139,736,704 (one hundred thirty-nine million and four) New Limited Shares, allocated as follows:	on seven hundred and thirty-six thousand seven hundred
- class A Limited Shares:	
- class B Limited Shares:	thousand six hundred and seventy-four);
- class o Littliced Shares:	thousand six hundred and seventy-three
- class C Limited Shares:	73,670 (thirteen million nine hundred and seventy-three
- class D Limited Shares:	thousand six hundred and seventy); 73.670 (thirteen million nine hundred and seventy-three
5.255 D Entitod Shares, 13,7	. 5,5. 5 (am coor minor fine fland of and sevency full ce



```
thousand six hundred and seventy);
- class E Limited Shares:
- class F Limited Shares:
- class F Limited Shares:
- class G Limited Shares:
- class G Limited Shares:
- class H Limited Shares:
- class H Limited Shares:
- class H Limited Shares:
- class I Limited Shares:
- class I
```

#### PARTNERS GROUP DIRECT INVESTMENTS 2006, LIMITED PARTNERSHIP:

48,370,398 (forty-eight million three hundred and seventy thousand three hundred ninety-eight) New Limited Shares, allocated as follows:

```
- class A Limited Shares: . . . . . . . . . 4,837,038 (four million eight hundred and thirty-seven thousand thirty-eight);
- class B Limited Shares: . . . . . . . . .
                                                4,837,040 (four million eight hundred and thirty-seven thousand forty);
- class C Limited Shares: . . . . . . . . .
                                                4,837,040 (four million eight hundred and thirty-seven thousand forty);
- class D Limited Shares: . . . . . . . .
                                                4,837,040 (four million eight hundred and thirty-seven thousand forty);
- class E Limited Shares: . . . . . . . . . .
                                               4,837,040 (four million eight hundred and thirty-seven thousand forty);
- class F Limited Shares: . . . . . . . . . .
                                               4,837,040 (four million eight hundred and thirty-seven thousand forty);
- class G Limited Shares: . . . . . . . . .
                                                4,837,040 (four million eight hundred and thirty-seven thousand forty);
- class H Limited Shares: . . . . . . . . .
                                               4,837,040 (four million eight hundred and thirty-seven thousand forty);
- class I Limited Shares: . . . . . . . . . .
                                               4,837,040 (four million eight hundred and thirty-seven thousand forty);
- class J Limited Shares: . . . . . . . . . . .
                                               4,837,040 (four million eight hundred and thirty-seven thousand forty);
```

PARTNERS GROUP GLOBAL OPPORTUNITIES LIMITED: 48,370,398 (forty-eight million three hundred and seventy thousand three hundred ninety-eight) New Limited Shares, allocated as follows:

```
- class A Limited Shares: . . . . . . . . 4,837,038 (four million eight hundred and thirty-seven thousand thirty-eight);
- class B Limited Shares: . . . . . . . . . . .
                                                4,837,040 (four million eight hundred and thirty-seven thousand forty);
- class C Limited Shares: . . . . . . . . .
                                                4,837,040 (four million eight hundred and thirty-seven thousand forty);
- class D Limited Shares: . . . . . . . .
                                                4,837,040 (four million eight hundred and thirty-seven thousand forty);
- class E Limited Shares: . . . . . . . . . . .
                                                4,837,040 (four million eight hundred and thirty-seven thousand forty);
- class F Limited Shares: . . . . . . . . . .
                                                4,837,040 (four million eight hundred and thirty-seven thousand forty);
- class G Limited Shares: . . . . . . . . .
                                                4,837,040 (four million eight hundred and thirty-seven thousand forty);
- class H Limited Shares: . . . . . . . . . . .
                                                4,837,040 (four million eight hundred and thirty-seven thousand forty);
- class I Limited Shares: . . . . . . . . .
                                                4,837,040 (four million eight hundred and thirty-seven thousand forty);
- class J Limited Shares: . . . . . . . . . .
                                                4,837,040 (four million eight hundred and thirty-seven thousand forty);
```

HSBC PARTNERS GROUP GLOBAL PRIVATE EQUITY: 10,748,977 (ten million seven hundred and forty-eight thousand nine hundred and seventy-seven) New Limited Shares, allocated as follows:

The 600,000,000 (six hundred million) New Limited Shares have been fully paid up by a contribution in cash.

Evidence of the contribution's existence

Proof of the contribution's existence has been given to the undersigned notary.



#### Second resolution:

The Shareholders unanimously resolve to amend the first paragraph of article 6 of the articles of association of the Company notably in order to reflect the increase of share capital as described above, which shall be read as follows:

" Art. 6. Share Capital. The issued and subscribed share capital of the Company is set at EUR 6,403,931 (six million four hundred and three thousand nine hundred and thirty one Euros) divided into 640,293,100 (six hundred forty million two hundred and ninety-three thousand and one hundred) limited shares with a nominal value of EUR 0.01 (one cent of Euro) held by the Limited Shareholders (the "Limited Shares") (Actions de Commanditaires), consisting in multiple classes of Limited Shares (the "Classes of Limited Shares") as follows: a) 64,029,310 (sixty four million twenty-nine thousand three hundred and ten) Class A Limited Shares with a nominal value of EUR 0.01 (one cent of Euro), b) 64,029,310 (sixty four million twenty-nine thousand three hundred and ten) Class B Limited Shares with a nominal value of EUR 0.01 (one cent of Euro), c) 64,029,310 (sixty four million twenty-nine thousand three hundred and ten) Class C Limited Shares with a nominal value of EUR 0.01 (one cent of Euro), d) 64,029,310 (sixty four million twenty-nine thousand three hundred and ten) Class D Limited Shares with a nominal value of EUR 0.01 (one cent of Euro), e) 64,029,310 (sixty four million twenty-nine thousand three hundred and ten) Class E Limited Shares with a nominal value of EUR 0.01 (one cent of Euro), f) 64,029,310 (sixty four million twenty-nine thousand three hundred and ten) Class F Limited Shares with a nominal value of EUR 0.01 (one cent of Euro), g) 64,029,310 (sixty four million twenty-nine thousand three hundred and ten) Class G Limited Shares with a nominal value of EUR 0.01 (one cent of Euro), h) 64,029,310 (sixty four million twenty-nine thousand three hundred and ten) Class H Limited Shares with a nominal value of EUR 0.01 (one cent of Euro), i) 64,029,310 (sixty four million twenty-nine thousand three hundred and ten) Class I Limited Shares with a nominal value of EUR 0.01 (one cent of Euro) and j) 64,029,310 (sixty four million twenty-nine thousand three hundred and ten) Class | Limited Shares with a nominal value of EUR 0.01 (one cent of Euro) and 100,000 (one hundred thousand) unlimited shares held by the General Shareholder (the "Unlimited Shares") (Actions de Commandité) with a nominal value of EUR 0.01 (one cent of Euro).

#### Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about three thousand nine hundred euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing parties and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

# Suit la traduction française:

L'an deux mille dix, le vingt-six mars.

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné. S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "HELIUM SYNDICATION S.C.A.", une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, immatriculé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124148, constituée par acte notarié de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 25 janvier 2007, publié auprès du Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et des Associations numéro 596 du 13 Avril 2007 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés par actes notariés de Maître Jean SECKLER, préqualifié, en date du 6 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et des Associations numéro 1052 du 4 juin 2007, en date du 29 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et des Associations numéro 1372 du 5 juillet 2007 et en date du 26 mai 2009, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et des Associations numéro 1282 du 3 juillet 2009.

L'assemblée a été convoquée par courriers de convocation adressés aux actionnaires de la Société en date du 17 mars 2010, lesquels resteront annexés pour être enregistrés avec le présent acte.

L'assemblée est présidée par HELIUM Sà r.l. une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123978, représentée par Monsieur Vincent LINARI-PIERRON, avocat, ayant son adresse professionnelle au 252 avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Le président nomme comme secrétaire Monsieur Romain SAZOS, avocat, ayant son adresse professionnelle au 252 avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, et l'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Guillaume DEFLANDRE, avocat, ayant son adresse professionnelle au 252 avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

Le président demande au notaire d'établir que:



I - (i) HELIUM S.à r.l., précitée, (ii) ARGAN CAPITAL LIMITED PARTNERSHIP, une limited partnership, dont l'associé général ultime est Argan Capital Management (Jersey) Limited, constituée sous les lois de Jersey, ayant son principal établissement à Whiteley Chambers, Don Street, St. Helier, JE4 9WG, Jersey, (iii) ARGAN CAPITAL B LIMITED PART-NERSHIP, une limited partnership, dont l'associé général ultime est Argan Capital Management (Jersey) Limited, constituée sous les lois de Jersey, ayant son principal établissement à Whiteley Chambers, Don Street, St. Helier, JE4 9WG, Jersey, (iv) ARGAN EXECUTIVE CO-INVESTMENT LIMITED PARTNERSHIP, une limited partnership, dont le manager est Argan Capital Advisors LLP, a partnership constituée sous les lois d'Angleterre et du Pays de Galle, ayant son principal établissement à 9, South Street, Londres WIK 2XA, Angleterre, (v) PARTNERS GROUP GLOBAL OPPORTUNITIES LIMITED, une "limited company" enregistrée sous les lois de l'île de Guernesey établie et ayant son siège social à Tudor House, Le Bordage, St Peter Port, Guernesey, GY1 6BD, (vi) PARTNERS GROUP DIRECT INVESTMENTS 2006, LIMI-TED PARTNERSHIP, une "limited partnership" dont l'associé général est "Partners Group Management III Limited", société de droit Ecossais établie et ayant son adresse de correspondance à Tudor House, PO Box 477, St Peter Port, Guernesey, GY1 6BD et (vii) HSBC PARTNERS GROUP GLOBAL PRIVATE EQUITY, une société d'investissement à capital variable sous forme de société anonyme de droit luxembourgeois établie et ayant son siège social à L-1160, boulevard d'Avranches Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 105.942, tous dûment représentés par Maître Vincent LINARI-PIERRON, préqualifié, en vertu de sept procurations données sous seing privé et (viii) PO INVEST 2 S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois établie et ayant son siège social à L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124799, représentée par Monsieur Grégoire FRAISSE, né le 14 mars 1979 à Paris (France), juriste, ayant son adresse professionnelle à L-1736 Senningerberg, 1B Heienhaff, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée, sont les actionnaires de la Société (les "Actionnaires").

Les dites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire soussigné, resteront annexées pour être enregistrées avec le présent acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les (i) 100.000 (cent mille) actions de commandités et (ii) 40.293.100 (quarante millions deux cent quatre-vingt treize mille cent) actions de commanditaires, représentant l'ensemble du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour, dont les Actionnaires reconnaissent expressément avoir été dûment informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

# Ordre du jour

- 1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 6.000.000-EUR (six millions d'Euros) afin de le porter de son montant actuel de 403.931 EUR (quatre cent trois mille neuf cent trente et un Euros) à un nouveau montant de 6.403.931 EUR (six millions quatre cent trois mille neuf cent trente et un Euros) par l'émission de 600.000.000 (six cent millions) nouvelles actions de commanditaires d'une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime d'Euro) chacune;
  - 2. Souscription et paiement de toutes les nouvelles actions de commanditaires par un apport en espèces;
- 3. Modification du premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter cette augmentation de capital social; et
  - 4. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par les Actionnaires, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

#### Première résolution:

Les Actionnaires décident à l'unanimité d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 6.000.000 EUR (six millions d'Euros) afin de le porter de son montant actuel de 403.931 EUR (quatre cent trois mille neuf cent trente et un Euros) à un nouveau montant de 6.403.931 EUR (six millions quatre cent trois mille neuf cent trente et un Euros) par l'émission de 600.000.000 (six cent millions) nouvelles actions de commanditaires d'une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime d'Euro) chacune (les "Nouvelles Actions de Commanditaires"), le montant total étant complètement payé par un apport en espèces.

Les Actionnaires ont pris note que suivant résolution du conseil de gérance adoptée en date du 16 mars 2010, HELIUM S.à r.l, agissant en sa capacité d'associé commandité et de gérant de la Société, a donné son consentement à l'augmentation du capital social de la Société et a renoncé à son droit de préférence de souscrire aux Nouvelles Actions de Commanditaires.

Il est décidé à l'unanimité que les Nouvelles Actions de Commanditaires seront réparties entre les actions de commanditaires de classes suivantes comme suit:

- Actions de Commanditaires de classe A:	60.000.000 (soixante millions);
- Actions de Commanditaires de classe B:	60.000.000 (soixante millions);
- Actions de Commanditaires de classe C:	60.000.000 (soixante millions);
- Actions de Commanditaires de classe D:	60.000.000 (soixante millions);
- Actions de Commanditaires de classe E:	60.000.000 (soixante millions);



- Actions de Commanditaires de classe F:	60.000.000 (soixante millions);
- Actions de Commanditaires de classe G:	60.000.000 (soixante millions);
- Actions de Commanditaires de classe H:	60.000.000 (soixante millions);
- Actions de Commanditaires de classe I:	60.000.000 (soixante millions);
- Actions de Commanditaires de classe J:	60.000.000 (soixante millions);

# Souscription - Paiement

Les Actionnaires déclarent souscrire aux 600.000.000 (six cent millions) Nouvelles Actions de Commanditaires comme suit:

# ARGAN CAPITAL LIMITED PARTNERSHIP:

311.646.904 (trois cent onze millions six cent quarante six mille neuf cent quatre) Nouvelles Actions de Commanditaires réparties comme suit:

in es reparties comme sait.	
- Actions de Commanditaires de classe A:	31.164.694 (trente et un million cent soixante quatre mille six cent quatre vingt quatorze);
- Actions de Commanditaires de classe B:	31.164.690 (trente et un million cent soixante quatre mille six cent quatre vingt dix);
- Actions de Commanditaires de classe C:	31.164.690 (trente et un million cent soixante quatre mille six cent quatre vingt dix);
- Actions de Commanditaires de classe D:	331.164.690 (trente et un million cent soixante quatre mille six cent quatre vingt dix);
- Actions de Commanditaires de classe E:	31.164.690 (trente et un million cent soixante quatre mille six cent quatre vingt dix);
- Actions de Commanditaires de classe F:	31.164.690 (trente et un million cent soixante quatre mille six cent quatre vingt dix);
- Actions de Commanditaires de classe G:	31.164.690 (trente et un million cent soixante quatre mille six cent quatre vingt dix);
- Actions de Commanditaires de classe H:	31.164.690 (trente et un million cent soixante quatre mille six cent quatre vingt dix);
- Actions de Commanditaires de classe I:	31.164.690 (trente et un million cent soixante quatre mille six cent quatre vingt dix);
- Actions de Commanditaires de classe J:	31.164.690 (trente et un million cent soixante

#### ARGAN CAPITAL B LIMITED PARTNERSHIP:

19.646.390 (dix neuf millions six cent quarante six mille trois cent quatre vingt dix) Nouvelles Actions de Commanditaires réparties comme suit:

quatre mille six cent quatre vingt dix).

- Actions de Commanditaires de classe A:	1.964.639 (un million neuf cent soixante quatre mille six cent trente neuf);
- Actions de Commanditaires de classe B:	1.964.639 (un million neuf cent soixante quatre mille six cent trente neuf);
- Actions de Commanditaires de classe C:	1.964.639 (un million neuf cent soixante quatre mille six cent trente neuf);
- Actions de Commanditaires de classe D:	1.964.639 (un million neuf cent soixante quatre mille six cent trente neuf);
- Actions de Commanditaires de classe E:	1.964.639 (un million neuf cent soixante quatre mille six cent trente neuf);
- Actions de Commanditaires de classe F:	1.964.639 (un million neuf cent soixante quatre mille six cent trente neuf);
- Actions de Commanditaires de classe G:	1.964.639 (un million neuf cent soixante quatre mille six cent trente neuf);
- Actions de Commanditaires de classe H:	1.964.639 (un million neuf cent soixante quatre mille six cent trente neuf);
- Actions de Commanditaires de classe I:	1.964.639 (un million neuf cent soixante quatre mille six cent trente neuf);
- Actions de Commanditaires de classe J:	1.964.639 (un million neuf cent soixante quatre mille six cent trente neuf);

ARGAN EXECUTIVE CO-INVESTMENT LIMITED PARTNERSHIP: 21.480.229 (vingt et un million quatre cent quatrevingt mille deux cent vingt-neuf) Nouvelles Actions de Commanditaires réparties comme suit:

- Actions de Commanditaires de classe A: . . . . . . . . . 2.148.022 (deux millions cent quarante huit mille vingt-deux)



- Actions de Commanditaires de classe B: 2.148.023 (deux millions cent quarante huit mille vingt-trois)
- Actions de Commanditaires de classe C:
- Actions de Commanditaires de classe D:
- Actions de Commanditaires de classe E: 2.148.023 (deux millions cent quarante huit mille vingt-trois)
- Actions de Commanditaires de classe F: 2.148.023 (deux millions cent quarante huit mille vingt-trois)
- Actions de Commanditaires de classe G:
- Actions de Commanditaires de classe H:
- Actions de Commanditaires de classe l:
- Actions de Commanditaires de classe J:
PO INVEST 2 S.A.: 139.736.704 (cent trente neuf millions sept cent trente six mille sept cent quatre) Nouvelles Actions de Commanditaires réparties comme suit:
- Actions de Commanditaires de classe A:
- Actions de Commanditaires de classe B:
treize mille six cent soixante dix);
- Actions de Commanditaires de classe C:
treize mille six cent soixante dix);
- Actions de Commanditaires de classe D:
treize mille six cent soixante dix);
- Actions de Commanditaires de classe E:
- Actions de Commanditaires de classe F:
treize mille six cent soixante dix);
- Actions de Commanditaires de classe G:
- Actions de Commanditaires de classe H:
treize mille six cent soixante dix);
- Actions de Commanditaires de classe l:
treize mille six cent soixante dix);
treize time six cere sonance dix),
- Actions de Commanditaires de classe J:
·
- Actions de Commanditaires de classe J:
- Actions de Commanditaires de classe J:
- Actions de Commanditaires de classe J:
- Actions de Commanditaires de classe J:
- Actions de Commanditaires de classe J:
- Actions de Commanditaires de classe J:
- Actions de Commanditaires de classe J:
- Actions de Commanditaires de classe J:
- Actions de Commanditaires de classe J:
- Actions de Commanditaires de classe J:
- Actions de Commanditaires de classe J:
- Actions de Commanditaires de classe J:
- Actions de Commanditaires de classe J:
- Actions de Commanditaires de classe J:
- Actions de Commanditaires de classe J:
- Actions de Commanditaires de classe J:
- Actions de Commanditaires de classe J:
- Actions de Commanditaires de classe J:
- Actions de Commanditaires de classe J:
- Actions de Commanditaires de classe J:
Actions de Commanditaires de classe J:
Actions de Commanditaires de classe J:
Actions de Commanditaires de classe J:
Actions de Commanditaires de classe J:



HSBC PARTNERS GROUP GLOBAL PRIVATE EQUITY, SICAV: 10.748.977 (dix millions sept cent quarante huit mille neuf cent soixante dix-sept) Nouvelles Actions de Commanditaires réparties comme suit:

- Actions de Commanditaires de classe A:	1.074.895 (un million soixante quatorze
	mille huit cent quatre vingt quinze);
- Actions de Commanditaires de classe B:	1.074.898 (un million soixante quatorze
	mille huit cent quatre vingt dix huit);
- Actions de Commanditaires de classe C:	` '
	huit cent quatre vingt dix huit);
- Actions de Commanditaires de classe D:	
	huit cent quatre vingt dix huit);
- Actions de Commanditaires de classe E:	` '
A st. I Co. But I I F	huit cent quatre vingt dix huit);
- Actions de Commanditaires de classe F:	•
A it I C I It I C	huit cent quatre vingt dix huit);
- Actions de Commanditaires de classe G:	huit cent quatre vingt dix huit);
- Actions de Commanditaires de classe H:	
- Actions de Commanditaires de classe H	huit cent quatre vingt dix huit);
- Actions de Commanditaires de classe I:	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
- Actions de Commanditaires de classe I	huit cent quatre vingt dix huit);
- Actions de Commanditaires de classe J:	
	huit cent quatre vingt dix huit);
	. 5

Les 600.000.000 (six cent millions) de Nouvelles Actions de Commanditaires ont été intégralement payées au moyen d'un apport en espèces.

Preuve de l'existence de l'apport

Une preuve de l'apport a été fournie au notaire soussigné.

#### Deuxième résolution

Les Actionnaires décident à l'unanimité de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital social décrite ci-dessus pour lui donner la teneur suivante:

" Art. 6. Capital social. Le capital social de la Société émis et souscrit est fixé à 6.403.931-EUR (six millions quatre cent trois mille neuf cent trente et un Euros), divisé en 640.293.100 (six cent quarante millions deux cent quatre-vingt treize mille cent) actions de commanditaires d'une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime d'Euro) détenues par les Actionnaires Commanditaires (les "Actions de Commanditaires"), consistant en de multiples classes d'Actions de Commanditaires (les "Classes d'Actions de Commanditaires") comme suit: a) 64.029.310 (soixante quatre millions vingt neuf mille trois cent dix) Actions de Commanditaires de Classe A d'une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime d'Euro), b) 64.029.310 (soixante quatre millions vingt neuf mille trois cent dix) Actions de Commanditaires de Classe B d'une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime d'Euro), c) 64.029.310 (soixante quatre millions vingt neuf mille trois cent dix) Actions de Commanditaires de Classe C d'une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime d'Euro), d) 64.029.310 (soixante quatre millions vingt neuf mille trois cent dix) Actions de Commanditaires de Classe D d'une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime d'Euro), e) 64.029.310 (soixante quatre millions vingt neuf mille trois cent dix) Actions de Commanditaires de Classe E d'une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime d'Euro), f) 64.029.310 (soixante quatre millions vingt neuf mille trois cent dix) Actions de Commanditaires de Classe F d'une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime d'Euro), g) 64.029.310 (soixante quatre millions vingt neuf mille trois cent dix) Actions de Commanditaires de Classe G d'une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime d'Euro), h) 64.029.310 (soixante quatre millions vingt neuf mille trois cent dix) Actions de Commanditaires de Classe H d'une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime d'Euro), i) 64.029.310 (soixante quatre millions vingt neuf mille trois cent dix) Actions de Commanditaires de Classe I d'une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime d'Euro) et j) 64.029.310 (soixante quatre millions vingt neuf mille trois cent dix) Actions de Commanditaires de Classe | d'une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime d'Euro) et 100.000 (cent mille) actions de commandités détenues par l'Actionnaire Commandité (les "Actions de Commandité") d'une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime d'Euro).

#### Coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportées par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cette augmentation de capital, ont été estimés à trois mille neuf cents Euros.

Aucune autre affaire n'ayant à être traitée, l'assemblée a pris fin.

A la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg, au jour indiqué au début du présent document.



Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande des parties présentes à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes parties présentes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Lecture ayant été faite de ce document aux parties présentes, elles ont signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Vincent LINARI-PIERRON, Romain SAZOS, Guillaume DEFLANDRE, Grégoire FRAISSE, Carlo WERSANDT

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1 er avril 2010 LAC/2010/14678. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

- Pour copie conforme -

Luxembourg, le 13 avril 2010.

Référence de publication: 2010049074/499.

(100050710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

## Electa Capital Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 109.058.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 25 février 2010, acte n° 48 par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jacques DELVAUX

Notaire

Référence de publication: 2010049183/13.

(100050592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

#### MLAnna Real Estate S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 138.991.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2010.

MLAnna Real Estate GP S.à r.l.

Associé commandité

Représenté par Jean-Jacques Josset

Gérant B

Référence de publication: 2010049304/15.

(100050594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

# BGP Holdings Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

# Capital social: EUR 39.750,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes.

R.C.S. Luxembourg B 109.580.

#### **EXTRAIT**

Veuillez noter que désormais l'associé de la société susmentionnée (GPT Maltaco2 Limited) a été renommé BGP Holdings 2 Limited.

Luxembourg, le 12 avril 2010.

Pour extrait conforme

Frank Walenta

Référence de publication: 2010049199/14.

(100051011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.



#### Ardent Chemicals S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling. R.C.S. Luxembourg B 54.940.

# **EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 2 avril 2010 que le mandat des organes sociaux étant venu à échéance, ont été:

- a) renommés administrateurs
- Monsieur Alessandro BOCCARDO, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à CH-6900 Lugano (Suisse), Corso Elvezia, 14
  - Monsieur Lou HUBY, directeur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont
- Madame Gabriele SCHNEIDER, directrice de société, avec adresse professionnelle à L Luxembourg, 23, rue Beaumont
  - b) renommé réviseur indépendant
- Monsieur Marco RIES, réviseur d'entreprises, avec adresse professionnelle à L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades

Le mandat des organes sociaux nouvellement élu expirera à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2015.

Luxembourg, le 2 avril 2010.

Pour extrait conforme Pour le conseil d'administration Signature

Référence de publication: 2010049202/24.

(100050579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

# FRS Global S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

#### Capital social: EUR 1.227.500,00.

Siège social: L-8308 Capellen, 89F, rue Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 119.285.

Il est porté à la connaissance du public que le siège social de CETP Participations S.à r.l. SICAR et de CETP Co-Investment S.à r.l. SICAR, deux des associés de la Société, a été transféré au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse de Monsieur Christopher Finn, Gérant Carlyle de la Société a également changé et se situe désormais au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

FRS Global S.à r.l.

JOREN DE WACHTER

Un mandataire

Référence de publication: 2010049432/16.

(100050703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

#### Arc en Ciel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 19-25, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 121.609.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire réunie extraordinairement le 16 février 2010

L'Assemblée Générale de la société anonyme ARC EN CIEL S.A. a pris la résolution suivante:

1. L'Assemblée Générale décide de remplacer le Commissaire aux Comptes, la société KARTHEISER-MANAGEMENT S.A.R.L., par la société THE CLOVER S.A., ayant son siège social à Rue Haute, 8 à L-4963 Clémency, pour une durée de six ans.

Pour extrait conforme

Pour ARC EN CIEL S.A.

Référence de publication: 2010049204/14.

(100050814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.



# APN Property Holdings (No. 5) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi. R.C.S. Luxembourg B 109.675.

La nouvelle adresse de M. Michael Ross GROTH, gérant, est la suivante:

235 Gold St, Clifton Hill, Vic 3068, AUSTRALIA

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010049205/12.

(100050717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

# APN Property Holdings (No. 2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

#### Capital social: EUR 3.582.500,00.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 109.587.

La nouvelle adresse de M. Michael Ross GROTH, gérant, est la suivante:

235 Gold St, Clifton Hill, Vic 3068, AUSTRALIA

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010049207/12.

(100050716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

# LYXOR Index Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 117.500.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle du mardi 16 mars 2010

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires décide de ne pas renouveler les mandats d'administrateurs de Mme Fabienne CRAYSSAC, M. Didier MARCHI et M. Olivier NOLLAND.

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires renouvelle, pour une période de un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Annuelle de février 2011, les mandats d'administrateurs de M. Didier LAUNAY, M. François MILLET et M. Christophe ARNOULD.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Générale Securities Services Luxembourg

MJ. FERNANDES / Signatures

Référence de publication: 2010049445/16.

(100050806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

# CanGro Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: EUR 30.768,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 112.759.

In the year two thousand and ten on the nineteenth of March.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

#### THERE APPEARED:

CanGro Holding, L.L.C., a limited liability company incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, United States of America, and registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 4065685,



here represented by Lucie Audigane, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy given on March 18, 2010.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

- I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing in Luxembourg under the name of "CanGro Holding S.à r.l." (formerly Setauket S.à r.l.) (hereinafter referred to as the Company), with registered office at 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 112759, incorporated by a deed of Maître Gerard Lecuit, notary residing in Luxembourg dated December 9, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 511, dated March 10, 2006, and whose bylaws have been last amended by a deed of the undersigned notary dated December 29, 2005 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 1037, dated May 27, 2006.
- II. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.
- III. The sole shareholder resolves to convert the five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.
- IV. The sole shareholder resolves to create various classes of shares, which will be linked to an underlying investment, and to amend article 6 of the Company's articles of association which shall henceforth read as follows:
- " **Art. 6.** The share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by sixty-two (62) Class A Shares, five thousand four hundred sixty-six (5,466) Class B Shares and six thousand nine hundred seventy-two (6,972) Class C Shares, all with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

The Class A Shares, the Class B Shares and the Class C Shares are together referred to as the Shares and the A, B and C classes of shares are together referred to as the Classes of Shares.

The holders of the Shares are together referred to as the Shareholders.

The features of the different Classes of Shares are outlined in the present Articles.

The proceeds relating to the issue of each Class of Shares as well as any other proceeds, including unallocated and non distributed proceeds as at the date of creation of the Classes of Shares (such as any income, dividend, interest deriving from the Targeted Investment, as defined below) relating to each such Class of Shares (all together hereinafter the Proceeds) shall be invested pursuant to the investment policy determined by the board of managers for the investment established in respect of the relevant Class of Shares (each hereinafter a Targeted Investment).

Consequently, each Class of Shares will be linked to a particular Targeted Investment.

For each Class of Shares, the board of managers shall keep track, in the books of the Company, of (i) the Proceeds, (ii) their related use (in particular the Targeted Investment and any other asset that might relate to the Class of Shares concerned), as well as (Hi) any charges attributable to the Targeted Investment linked to each Class of Shares. For this purpose, the board of managers will prepare a set of analytical accounts for each Class of Shares.

The net asset value of each Class of Shares (hereinafter the Net Asset Value) is determined by aggregating the value of the Targeted Investment and of any other asset of every kind and nature allocated to that Class of Shares and by deducting all liabilities allocated to that Class of Shares such as loans, administrative expenses, tax liabilities, etc.

Where any asset is derived from another asset as a result of an exchange of assets, merger, contribution in kind, or similar operations, such derivative asset shall be attributed in the books of the Company to the same Class of Shares as the assets from which it was derived and on each re-valuation of an asset, the increase or diminution in value shall be applied to the relevant Class of Shares.

In addition to the share capital, the Company shall have share premium accounts (each hereinafter a Share Premium Account), one for each Class of Shares, into which any premium paid on any Shares is transferred and the balance on which each corresponding holder(s) has exclusive entitlement to. The Share Premium Accounts are at the free disposal of the Shareholders, who shall decide on any movements relating thereto in a general meeting.

The Company shall also have freely available reserve accounts (each hereinafter a Reserve Account), one for each Class of Shares, the balance on which each corresponding holder(s) has exclusive entitlement to. The Reserve Accounts are at the free disposal of the Shareholders, who shall decide on any movements relating thereto in a general meeting.

The Company can proceed to the repurchase of its own Shares within the limits set by the applicable legal principles and the present Articles.

In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class of Shares, such Class of Shares gives right to the holder(s) thereof, (i) firstly, to the nominal value of the relevant Shares plus the amount of the funds allocated to the relevant Share Premium Account and the amount of the funds allocated to the relevant Reserve Account, and (ii) secondly, to any funds arising from each Specific Asset (as defined under article 17) connected to such Class of Shares at the disposal of the Company in excess of the amounts under (i) above to the extent that they are freely



distributable in accordance with the Law and the Articles as determined by the board of managers and approved by the general meeting of Shareholders on the basis of the relevant interim accounts (the sum of such amounts being hereinafter referred to as the Cancellation Value). Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant Class of Shares, the Cancellation Value shall become due and payable by the Company."

V. Further to the above resolution, the sole shareholder resolves to amend article 17 of the Company's articles of association which shall henceforth read as follows:

" **Art. 17.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to ten percent (10%) of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the Shareholders.

The general meeting of the Shareholders shall allocate the annual profit or loss as follows:

Each Class of Shares shall confer to the holder(s) thereof the right to participate in profits of the Company arising from any asset whose acquisition by the Company (or any entity in which the Company has a direct or indirect interest), is linked to such Class of Shares in the conditions determined by the sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers, was funded (in whole or in part) by the subscription proceeds corresponding to such Class of Shares (such asset being a Specific Asset in relation to such Class of Shares) and all losses relating to a Specific Asset shall be attributable only to the corresponding Class of Shares (and to no other Specific Class).

Each year, the Company shall determine the profit and loss attributable to each Class of Shares for accounting and tax purposes as if each Specific Asset to which they refer were the sole investment held by the Company (each hereinafter a Specific Profit and Loss Account). All expenses and incomes connected to a Specific Asset shall be credited to or debited from the corresponding Specific Profit and Loss Account.

The balance of each Specific Profit and Loss Account shall then be allocated to the corresponding Reserve Account.

If and insofar that legal reserves have to be formed or their balances have to be increased by the Company in any financial year, the positive balances of the Specific Profit and Loss Accounts shall be used for this purpose. If and insofar as is possible, such a reserve shall be formed or increased to the charge of each Specific Profit and Loss Account in proportion to the percentage representing the positive balance of each Specific Profit and Loss Account over the profit shown by the annual accounts.

If and insofar that a legal reserve becomes available for distribution, the amount released shall be added to the Specific Profit and Loss Account(s) against which the legal reserve was formed or increased.

Dividends may be paid out of each Specific Profit and Loss Account and out of the Share Premium Account corresponding to the Class of Shares concerned, as well as out of the Reserve Account corresponding to the Class of Shares concerned only to the holders of the Shares concerned.

In any case, dividends can only be distributed and Shares redeemed to the extent that the Company has distributable sums within the meaning of the Law.

Notwithstanding the preceding provisions, the sole manager or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends on each Class of Shares to the Shareholders before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed shall be determined in accordance with the present article 17 and may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the Shareholder(s)."

VI. The sole shareholder resolves to increase the Company's share capital by an amount of eighteen thousand six hundred twenty-eight Euro (EUR 18,628.-) in order to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to thirty thousand seven hundred sixty-eight Euro (EUR 30,768.-) by creation and issue of:

- ninety-one (91) Class A Shares,
- seven thousand nine hundred eighty-eight (7,988) Class B Shares, and
- ten thousand one hundred eighty-nine (10,189) Class C Shares,

all with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (hereinafter referred to as the New Shares).

Subscription - Payment

CanGro Holding, LLC, prenamed, resolves to subscribe for the eighteen thousand six hundred twenty-eight (18,628). New Shares having an aggregate value of eighteen thousand six hundred twenty-eight Euro (EUR 18,628.-) and to fully pay them up in kind by incorporation of a portion in the same amount of the Company's distributable reserve, which reserve is at the free disposal of CanGro Holding, L.L.C., prenamed, in its capacity as sole shareholder of the Company.



Proof of the existence and the value of the distributable reserve has been given to the notary by a copy of the balance sheet of the Company dated March 19th, 2010.

VII. Pursuant to the above resolution, article 6 first paragraph of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 6. First paragraph.** The share capital is set at thirty thousand seven hundred sixty-eight Euro (EUR 30,768.-) represented by one hundred fifty-three (153) Class A Shares, thirteen thousand four hundred fifty-four (13,454) Class B Shares, and seventeen thousand one hundred sixty-one (17,161) Class C Shares, all with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each."

VIII. The sole shareholder resolves to change the Company's financial year end to the last day of June of each year, and to amend article 15 of the Company's articles of association which shall henceforth read as follows:

" **Art. 15.** The Company's financial year starts on the first of July and ends on the thirtieth of June of the following year."

IX. Pursuant to the above resolution, the sole shareholder resolves that the current financial year which started on January 1, 2010 will end on June 30, 2010.

X. The sole shareholder resolves to create two (2) categories of managers within the board of managers of the Company: the category A managers and the category B managers, and to amend article 12 of the Company's articles of association which shall henceforth read as follows:

" **Art. 12.** The Company is managed by one (hereinafter, the Sole Manager) or more managers. If several managers have been appointed, they constitute a board of managers (hereinafter, the Board of Managers), composed of at least three (3) managers divided into two (2) categories, respectively denominated "Category A Managers" and "Category B Managers". The manager(s) need not be shareholders. The manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding more than half of the share capital.

In dealing with third parties, the Sole Manager or the Board of Managers shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Sole Manager or the Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

The Sole Manager or the Board of Managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not, either shareholders or not.

The Sole Manager or the Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and shall determine the manager's or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The Board of Managers may elect a secretary who need not be a manager or a shareholder of the Company.

The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any two (2) managers. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

Written notice, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of any meeting of the Board of Managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board of Managers.

No such convening notice is required if all the members of the Board of Managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the Board of Managers.

A manager of any category may be represented at the Board of Managers by another manager of any category, and a manager of any category may represent several managers of any category.

The Board of Managers may only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented by proxies and with at least the presence or representation of one Category A Manager and one Category B Manager, and any decision taken by the Board of Managers shall require a simple majority including at least the favorable vote of one Category A Manager and one Category B Manager.

The Board of Managers shall meet as often as the Company's interest so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such



participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, approved and signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers."

#### Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at five thousand Euro (EUR 5,000.-).

#### Resolution of the sole shareholder

The sole shareholder resolves to remove the following persons as managers of the Company and to appoint them for an unlimited period of time, as follows:

# Category A Managers

- Mr. Robert Lynn Skillen, company manager, born on December 29, 1955 in Pratt, Kansas, United States of America, and having his professional address at 5200 Town Center Circle, Suite 600, 33486 Boca Raton, Florida, United States of America,
- Mr. Clarence Terry, company manager, born on November 7, 1946 in Raonake, Virginia, United States of America, and having his professional address at 5200 Town Center Circle, Suite 600, 33486 Boca Raton, Florida, United States of America.

#### Category B Managers

- Ms. Isabelle Arker, company manager, born on February 11, 1972 in Metz, France, and having her professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg,
- Mr. Alan Henry Dundon, company manager, born on April 18, 1966 in Dublin, Ireland, and having his professional address at 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version.

On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, who is known to the notary by his full name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix-neuf mars.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

#### A COMPARU:

CanGro Holding, L.L.C., une limited liability company, constituée et existant selon le droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, et enregistrée auprès du Secretary of State of the State of Delaware sous le numéro 4065685,

ici représenté par Lucie Audigane, employée, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 18 mars 2010.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Le comparant, représenté par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- I. Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination "CanGro Holding S.à r.l." (anciennement Setauket S.à r.l.) (ci-après, la Société), ayant son siège social au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 112759, constituée par acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg en date du 9 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 511, en date du 10 mars 2006, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné en date du 29 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1037, en date du 27 mai 2006.
- II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cent (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.



III. L'associé unique décide de convertir les cinq cent (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune en douze mille cinq cent (500) parts sociales d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune.

IV. L'associé unique décide de créer des classes de parts sociales, qui seront liées à des investissements sous-jacents, et d'amender l'article 6 des statuts de la société afin de lui donner la teneur suivante:

" Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par soixante-deux (62) Parts Sociales de Classe A, cinq mille quatre cent soixante-six (5,466) Parts Sociales de Classe B et six mille neuf cent soixante-douze (6,972) Parts Sociales de Classe C, toutes d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune.

Les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales de Classe B et les Parts Sociales de Classe C sont ensemble désignées comme les Parts Sociales et les classes A, B et C de Parts Sociales sont ensemble désignées comme les Classes de Parts Sociales. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après comme les Associés.

Les caractéristiques des différentes Classes de Parts Sociales sont détaillées dans les présents Statuts.

Les produits relatifs a l'émission de chaque Classe de Parts Sociales ainsi que tout autre produit, y compris les produits non alloués et non distribués à la date de création des Classe de Parts Sociales (tel que tout revenu, dividende, intérêt provenant de l'Investissement Visé, tel que décrit ci-dessous) relatifs à chaque Classe de Parts Sociales (tous ensemble ci-après les Produits) seront investis conformément à la politique d'investissement déterminée par le conseil de gérance pour l'investissement établi au regard de la ou des Classes de Parts Sociales concernée(s) (chacun, ci-après un Investissement Visé). Par conséquent, chaque Classe de Parts Sociales sera liée à un Investissement Visé particulier.

Pour chaque Classe de Parts Sociales, le conseil de gérance conservera la trace, dans les livres de la Société, (i) des Produits, (H) de leur utilisation (en particulier l'Investissement Visé et tout autre actif qui pourrait être relatif a la Classe de Parts Sociales concernée), ainsi que (iii) toutes charges attribuables à l'Investissement Visé lié a chaque Classe de Parts Sociales. A cette fin, le conseil de gérance établira des comptes analytiques pour chaque Classe de Parts Sociales.

La valeur nette d'inventaire de chaque Classe de Parts Sociales (ci-après la Valeur Nette d'Inventaire) est déterminée en ajoutant à la valeur de l'Investissement Visé, tout autre actif de toute sorte et de toute nature lié a cette Classe de Parts Sociales et en déduisant tout le passif lié à cette Classe de Parts Sociales tel que les prêts, dépenses administratives, charges fiscales, etc. Lorsqu'un actif dérive d'un autre actif en raison d'un échange d'actifs, fusion, apport en nature, ou dune opération similaire, un tel actif dérivé sera attribué dans les registres de la Société à la même Classe de Parts Sociales que les actifs dont il est dérivé et, à chaque réévaluation d'un actif, l'augmentation ou la diminution en valeur sera appliquée à la Classe de Parts Sociales concernée.

En plus du capital social, la Société aura des comptes de prime d'émission (chacun ci-après un Compte de Prime d'Emission), un pour chaque Classe de Parts Sociales sur lesquels toute prime d'émission payée pour toute Classe de Parts Sociales sera transférée et dont chaque détenteur a un droit exclusif. Les Comptes de Prime d'Emission sont à la libre disposition des associés, qui décident en assemblée générale de tous mouvements y relatifs.

La Société aura également des comptes de réserves disponibles (chacun, ci-après un Compte de Réserve), un pour chaque Classe de Parts Sociales, dont chaque détenteur a un droit exclusif. Les Comptes de Réserve sont à la libre disposition des associés, qui décident en assemblée générale de tous mouvements y relatifs.

La Société peut procéder au rachat de ses propres Parts Sociales dans les limites prévues par la Loi et les présents Statuts.

En cas de rachat et d'annulation des Parts Sociales, ce rachat et cette annulation seront rattachés à une ou plusieurs Classes de Parts Sociales, par voie de rachat ou d'annulation de l'ensemble des Parts Sociales émises dans la (les) Classe (s) Spécifiques concernée(s). En cas de réduction du capital social suite au rachat et à l'annulation d'une Classe de Parts Sociales, cette Classe de Parts Sociales donnera droit au(x) détenteurs) de celles-ci, (i) premièrement, à la valeur nominale des Parts Sociales plus le montant de la prime d'émission allouée à cette Classe de Parts Sociales dans le Compte de Prime d'Emission correspondant ainsi que le montant des fonds alloués au Compte de Réserve correspondant, et (ii) deuxièmement, aux fonds découlant de chaque Actif Spécifique (tel que défini sous l'article 17) lié à ladite Classe de Parts Sociales à la disposition de la Société en supplément des montants dont il est fait référence sous le (i) ci-dessus dans la mesure où ces fonds sont librement distribuables conformément à la Loi et aux présents Statuts, ainsi qu'il en a été déterminé par le conseil de gérance et approuvé par l'assemblée générale des Associés sur base des bilans intérimaires correspondants (la somme de ce montant étant la Valeur d'Annulation). Après le rachat et l'annulation des Parts Sociales concernées, la Valeur d'Annulation sera exigible et due par la Société."

V. Suite à la résolution ci-dessus, l'associé unique décide d'amender l'article 17 des statuts de la société afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 17.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.



L'assemblée générale des associés allouera les profits et pertes comme suit:

Chaque Classe de Parts Sociales conférera au(x) détenteur(s) de cette classe le droit de participer aux profits de la Société découlant de tout actif, lié à ladite Classe de Parts Sociales dans les conditions déterminées par le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, dont l'acquisition par la Société (ou toute entité dans laquelle la Société a un intérêt), a été financée (entièrement ou partiellement) à partir des produits de la souscription à cette Classe de Parts Sociales (cet actif étant l'Actif Spécifique rattaché à cette Classe de Parts Sociales) et toutes les pertes relatives à un Actif Spécifique seront attribuées uniquement à la Classe de Parts Sociales correspondante (et à aucune autre Classe de Parts Sociales).

Chaque année, la Société doit déterminer les profits et pertes attribuables aux Classes de Parts Sociales pour des raisons comptables et fiscales, comme si chaque Actif Spécifique auquel elles se rapportent était le seul investissement détenu par la Société (ci-après le Compte de Résultat Spécifique). Toutes les dépenses et revenus liés à un Actif Spécifique doivent être crédités ou débités du Compte de Résultat Spécifique correspondant.

Le solde de chaque Compte de Résultat Spécifique devra ainsi être alloué au Compte de Réserve correspondant.

Si et pour autant que des réserves légales doivent être constituées ou augmentées par la Société lors d'une année sociale, les soldes créditeurs des Comptes de Résultat Spécifiques doivent être utilisés à cet effet. Dans la mesure du possible, cette réserve devra être constituée ou augmentée par prélèvement sur chaque Compte de Résultat Spécifique en proportion du pourcentage représentant le solde positif de chaque Compte de Résultat Spécifique par rapport aux profits apparaissant sur les comptes annuels.

Si et pour autant qu'une réserve légale devienne disponible pour distribution, le montant libéré devra être ajouté au (x) Compte(s) de Résultats Spécifique(s) qui a contribué à constituer ou augmenter cette réserve.

Des dividendes peuvent être payés à partir de chaque Compte de Résultat Spécifique à partir du Compte de Prime d'Emission correspondant à la Classe de Parts Sociales concernée et ainsi qu'à partir du Compte de Réserve correspondant à la Classe de Parts Sociales concernée, uniquement aux propriétaires des Parts Sociales concernées.

Dans tous les cas, les dividendes ne peuvent être distribués et les Parts Sociales rachetées que dans la mesure ou la Société dispose de sommes distribuables au sens de la Loi.

Nonobstant les dispositions précédentes, le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires sur chaque Classe Spécifique aux Associé(s) avant la fin de l'année sociale sur la base d'un état des comptes montrant que suffisamment de fonds sont disponibles pour distribution, sachant que (i) le montant devant être distribué doit être déterminer conformément à cet article 17 et ne doit pas dépasser, lorsque applicable, les profits réalisés depuis la fin de la dernière année sociale, augmenté par les profit reporté en avant et les réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées en avant et les sommes devant être allouées à la réserve établies en vertu de la Loi ou de ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux profits en fait gagné doivent être remboursé par les Associé(s)."

VI. L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de dix-huit mille six cent vingt-huit Euros (EUR 18.628,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) à trente mille sept cent soixante-huit Euros (EUR 30.768,-) par la création et l'émission de:

- quatre-vingt-onze (91) Parts Sociales de Classe A,
- sept mille neuf cent quatre-vingt-huit (7.988) Parts Sociales de Classe B, et
- dix mille cent quatre-vingt-neuf (10.189) Parts Sociales de Classe C, toutes d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune (ci-après désignées les Nouvelles Parts),

### Souscription - Libération

CanGro Holding, L.L.C., précité, décide de souscrire aux dix-huit mille six cent vingt-huit (18.628) Nouvelles Parts d'une valeur totale de dix-huit mille six cent vingt-huit Euros (EUR 18.628,-), et de les libérer intégralement par incorporation d'une partie d'un même montant la réserve distribuable de la Société, laquelle réserve est à la libre disposition de CanGro Holding, L.L.C., précité, en sa qualité d'associé unique de la Société.

Preuve de l'existence et de la valeur de la réserve distribuable a été donnée au notaire par une copie du bilan de la Société en date du 19 mars 2010.

VII. Suite à la résolution ci-dessus, l'article 6 premier alinéa des statuts de la Société est modifié et a désormais la teneur suivante:

" **Art. 6. Premier alinéa.** Le capital social de la Société est fixé à trente mille sept cent soixante-huit Euros (EUR 30.768,-) représenté par cent cinquante-trois (153) Parts Sociales de Classe A, treize mille quatre cent cinquante-quatre (13.454) Parts Sociales de Classe B et dix-sept mille cent soixante et un (17.161) Parts Sociales de Classe C, toutes d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune."

VIII. L'associé unique décide de changer la fin de l'exercice social de la Société au dernier jour de juin de chaque année, et d'amender l'article 15 des statuts de la société afin de lui donner la teneur suivante:

<sup>&</sup>quot; Art. 15. L'année sociale commence le premier juillet et se termine le trente juin de l'année suivante."



- IX. Suite à la résolution ci-dessus, l'associé unique décide que l'exercice social actuel qui a débuté le 1er janvier 2010 sera clos le 30 juin 2010.
- X. L'associé unique décide de créer deux (2) catégories de gérants au sein du conseil de gérance de la Société: les gérants de catégorie A et les gérants de catégorie B, et de modifier l'article 12 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:
- " Art. 12. La Société est gérée par un (ci-après, le Gérant Unique) ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance (ci-après, le Conseil de Gérance), composé d'au moins trois (3) gérants divisés en deux (2) catégories, nommés respectivement "Gérants de Catégorie A" et "Gérants de Catégorie B". Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, gérants ou non, associés ou non.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant (s) ou mandataire(s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des gérants ou mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire, gérant ou non, associé ou non.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par deux (2) gérants. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Il est donné à tous les gérants un avis écrit, soit en original, par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique, de toute réunion du Conseil de Gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence est mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil de Gérance. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la tenue de la réunion et de son ordre du jour. Il peut également être renoncé à la convocation par chaque membre du Conseil de Gérance, par écrit donné soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.

Un gérant de n'importe quelle catégorie peut en représenter un autre au Conseil de Gérance, et un gérant de n'importe quelle catégorie peut représenter plusieurs gérants de n'importe quelle catégorie.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et avec au moins la présence d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B; et toute décision du Conseil de Gérance ne peut être prise qu'à la majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil de Gérance."

#### Résolution de l'associé unique

L'associé unique décide de révoquer les personnes suivantes de leurs fonctions de gérant de la Société et de les nommer gérants de la Société pour une durée illimitée, comme suit:

Gérants de Catégorie A

- Mr. Robert Lynn Skillen, administrateur, né le 29 décembre 1955 à Pratt, Kansas, Etats-Unis d'Amérique, et ayant son adresse professionnelle au 5200 Town Center Circle, Suite 600, 33486 Boca Raton, Floride, Etats-Unis d'Amérique,



- Mr. Clarence Terry, administrateur, né le 7 novembre 1946 à Roanoke, Virginie, Etats-Unis d'Amérique, et ayant son adresse professionnelle au 5200 Town Center Circle, Suite 600, 33486 Boca Raton, Floride, Etats-Unis d'Amérique.

Gérants de Catégorie B

- Ms. Isabelle Arker, administratrice, née le 11 février 1972 à Metz, France, et ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duché de Luxembourg,
- Mr. Alan Henry Dundon, administrateur, né le 18 avril 1966 à Dublin, Irlande, et ayant son adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de cinq mille Euro (EUR 5.000,-).

#### Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: L. AUDIGANE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 24 mars 2010. Relation: LAC/2010/13029. Reçu douze euros (12.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010049077/430.

(100050643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

# APN Property Holdings (No. 1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: EUR 43.680.300,00.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 108.961.

La nouvelle adresse de M. Michael Ross GROTH, gérant, est la suivante:

235 Gold St, Clifton Hill, Vic 3068, AUSTRALIA

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010049210/12.

(100050715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

# Algenib Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 101.384.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 octobre 2007 les organes de la société se composent comme suit: Conseil d'Administration

M. Valerio RAGAZZONI, né le 16 août 1943 à Lezzeno (CO), demeurant à L-1118 Luxembourg - 23, rue Aldringen. Gerhard Nellinger, né le 22 avril 1949 à Trèves (D), demeurant à L-2146 Luxembourg - 74, rue de Merl.

Raymond GATTO, né le 1 <sup>er</sup> mars 1950 à Charleroi (B), demeurant à L-8066 Bertrange - 23, rue de la Gare.

Commissaire aux Comptes

Mme Claudine VAN HAL, née le 11 juin 1949 à Gent (B), demeurant à L-5431 LENNINGEN - 27, rue de l'Ecole. Jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur l'exercice se clôturant au 31.12.2012.



Luxembourg, le 12 avril 2010.

Pour extrait conforme et sincère

Signature

Référence de publication: 2010049229/18.

(100050783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

# APN Finance Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 109.586.

La nouvelle adresse de M. Michael Ross GROTH, gérant, est la suivante:

235 Gold St, Clifton Hill, Vic 3068, AUSTRALIA

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010049212/12.

(100050714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

### APN Finance Company (No.2) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

### Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 126.769.

La nouvelle adresse de M. Michael Ross GROTH, gérant, est la suivante:

235 Gold St, Clifton Hill, Vic 3068, AUSTRALIA

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010049215/12.

(100050713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

# Sintez Corporation S.A. Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 90.488.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2010.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2010049218/12.

(100050639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

# BMG RM Warehouse S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: EUR 23.750,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 148.071.

# **EXTRAIT**

Par résolution écrite en date du 30 mars 2010 les associés de la Société ont:

- pris connaissance de la démission de Mateusz Szeszkowski de son poste de gérant de la Société avec effet au 31 mars 2010;
- nommé Monsieur Ram Kumar, ayant son adresse professionnelle au Stirling Square, 7, Carlton Gardens, SW1Y 5AD Londres, Royaume-Uni, en tant que gérant de la Société avec effet au 1 <sup>er</sup> avril 2010 pour une durée indéterminée.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BMG RM Warehouse S.à r.l. Dr. Wolfgang Zettel

Gérant

Référence de publication: 2010049457/18.

(100050620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

# ALFERWEIHER S.à r.l. et Cie SCS, Société en Commandite simple, (anc. Entreprise de Transport Josephine DAHM, veuve Pierre BOLLIG).

Siège social: L-6412 Echternach, Alferweiher.

R.C.S. Luxembourg B 92.998.

Changement d'adresse de l'associée:

Ancienne adresse: BOLLIG Micheline, 33, Place du Marché, L-6460 ECHTERNACH Nouvelle adresse: BOLLIG Micheline, 1, rue Ermesinde, L-6437 ECHTERNACH

Echternach, le 13 avril 2010.

Référence de publication: 2010049219/12.

(100050759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

#### Relax Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 112.800.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RELAX HOLDING S.à r.l. Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010049222/11.

(100050698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

# The Ultimate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 141.430.

Conformément à l'article 3 (1) de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A. informe de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue le 19 août 2008 pour une durée indéterminée entre les deux sociétés:

- Société domiciliée:
- \* The Ultimate S.à r.l.
- \* Immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.430
- \* Dont le siège social sis au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg fait l'objet de la présente dénonciation
  - Agent domiciliataire:

ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A. ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, et ce avec effet au 8 mars 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 12 avril 2010.

ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A.

L'agent domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2010049412/21.

(100050551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck